

droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)



● 50 Algériens assassinés en France ● Des agressions quotidiennes ● Pour protester, pour affirmer votre solidarité, pour l'application stricte de la loi et le châtiement des coupables, le M.R.A.P. vous appelle à vous rassembler devant cette plaque, à l'angle de la rue de Lyon et de l'avenue Daumesnil (Bastille) samedi 9 février à 14 h 30 (voir page 9) ●

Nos vœux les meilleurs pour 1974



De gauche à droite, on reconnaît : Bachir Toure, Mouloudji, Christiane Perrin, Marc Ogeret et Max-Pol Fouchet.

DURANT tout le mois de décembre, la traditionnelle Vente de l'Amitié organisée par le M.R.A.P., a connu un vif succès. Plusieurs écrivains et artistes sont venus à cette occasion dédicacer leurs œuvres : Pierre Paraf, président du M.R.A.P., Alain Spiraux, lauréat 1973 du Prix de la Fraternité, Vladimir Pozner, Max-Pol Fouchet, Denise Baumann, Claude Labarraque-Reyssac, Sally N'Dongo, Jérôme Favard, Jean Rocchi, Odet Denys, et les chanteurs-auteurs-compositeurs Mouloudji, Claude Reva, Christiane Perrin, Jean-François Gaël, Marc Ogeret, Claude Mann et Bachir Touré. Ils ont tous tenu à se joindre à nous pour vous présenter, chers lecteurs, nos vœux les meilleurs pour 1974, en souhaitant, comme Bachir Touré, qu'elle marque une victoire sur le racisme.

A tous les lecteurs de "DROIT et LIBERTÉ" ainsi qu'à tous les amis du M.R.A.P. je souhaite une bonne année 1974. Puis-je t-elle marquer une grande victoire sur le racisme et plus sans cesse revenir sans cesse. Bien amicalement, Bachir Touré

*Meilleurs vœux
Jean François Gaël*

*Meilleurs vœux
de lutte et de victoire
pour le droit, la liberté
et pour Droit et Liberté.
Claude Reva*

*Bonne Année tous
les lecteurs de droit et Liberté.
Marc Ogeret*

*Mes vœux les plus insistants
les plus amicaux pour
les lecteurs de 70 et 71
de leur ami Max-Pol Fouchet,*

Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix

J'adhère au M.R.A.P.

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____

M.R.A.P., 120, rue St-Denis, Paris-2^e - C.C.P. 14.825.85 Paris

DANS NOTRE



COURRIER

Des garanties

A propos du sens des mots et de l'impact qu'ils ont sur notre raisonnement et notre sensibilité, je voudrais d'abord clarifier ce qu'a toujours évoqué pour moi votre sigle « M.R.A.P. », qui signifie : **Mouvement** (et non parti politique), ensemble large de forces sans dogmatisme ni parti pris, unies dans leur diversité pour lutter contre les fléaux que représentent le racisme et l'antisémitisme, vers un but qui nous semble indispensable pour vivre en hommes véritables, la paix.

Certains se sont interrogés parfois sur la nécessité de garder ou non dans cette dénomination le mot **antisémitisme**. Je maintiens que c'est trop simplifier que d'inclure sans distinction l'antisémitisme parmi les autres formes, hélas ! nombreuses, du racisme en général.

Nous qui sommes tellement sensibles aux méfaits du racisme, nous ne pouvons esquiver le fait que le problème juif a toujours été singulier et spécifique. Le terme **juif** n'a pu être clairement défini, car c'est en même temps une **situation de fait** et une **façon de vivre sa judéité**...

Il y a un problème palestinien, mais il y a eu, il y a encore un **problème juif** résultant de la discrimination. Si les peuples arabes revendiquent leur besoin de dignité à juste titre, la longue histoire des juifs, la création de l'Etat d'Israël après le génocide a rendu également aux juifs, vivant ou non en Israël, le **sentiment d'une dignité retrouvée**.

Cela a été compris par l'ensemble des nations après la guerre 39-45, puisqu'une grande majorité à l'O.N.U. a voté la création de l'Etat d'Israël.

Cet état existe donc légitimement et juridiquement et,

de fait, près de 3 millions de juifs y vivent. Malheureusement, il faut constater en toute objectivité qu'aucun pays arabe n'a jamais accepté sa création et que, depuis lors, on reproche les guerres successives faites par Israël, mais la première a eu lieu immédiatement après que l'ensemble des pays arabes l'aient attaqué, en 1947.

Il y a imposture si on indique tenir à l'existence d'Israël sans lui garantir cette existence. C'est ce sentiment d'insécurité permanente qui a renforcé le courant nationaliste et militariste que nous déplorons et qui anime certains membres du gouvernement israélien. Le nationalisme jusqu'aboutiste est aussi dangereux de part et d'autre.

Moscou et Washington pourront-ils offrir à Israël les garanties de l'existence d'un Etat ne faisant pas peur aux Arabes, sans visées expansionnistes, et également aux pays arabes voisins les mêmes garanties à la suite d'une véritable négociation ? Notre rôle est d'aller dans ce sens, bien sûr à l'échelle de nos possibilités, en dépassant les choix strictement idéologiques, car de jeunes hommes meurent de part et d'autre.

Rachel CHIF
17-Saintes

Notre amitié...

J'ai réglé vos Bons de Soutien peu après réception. Il est sans importance que le tirage ait eu lieu, car je les ai gardés pour moi. Merci pour la carte 74. Croyez à notre reconnaissance pour votre action incessante et efficace, et à notre amitié.

E. A.
47-Astaffort

« L'homme de toutes les couleurs »

Il y a une dizaine de jours, j'ai bien reçu le très beau livre de Pierre Paraf, « L'homme de toutes les couleurs », que je vous avais demandé de m'envoyer.

J'ai commencé à le lire dimanche soir et hier. Il me plaît bien plus que je ne saurais l'exprimer, car il a le don d'informer, d'apprendre aux hommes à s'aimer, et certaines évocations poétiques qui le parsèment ça et là, comme des joyaux, ne sont pas le moindre de ses charmes. J'espère vivement qu'il aura le nombre de lecteurs qu'il mérite, et qu'il sera traduit en de nombreuses langues, si possible.

J. MENETRIER

Pas d'accord

Je ne suis pas d'accord sur le fait que vous réserviez un sort spécial à l'antisémitisme qui n'est qu'une des formes du racisme.

D'ailleurs, tout compte fait, le capitalisme, le colonialisme, l'anti-communisme ont fait plus de victimes que le seul racisme.

Enfin, étant donné l'attitude déterminée d'Israël, état réactionnaire et théocratique, qui ne se soumet pas à la loi internationale, en refusant de rendre aux Arabes les territoires occupés par la force, les obligeant ainsi à vivre depuis plus de 20 ans misérablement avec leurs familles, j'estime que votre attitude indulgente à l'égard de ce pays est décevante, incompréhensible.

J'ajoute que j'ai été en Israël, en Jordanie, en Syrie, ce qui m'a aidée à saisir certaines réalités.

G.-J. BOUCHARD
92-Vanves

Aux Editions « Droit et Liberté »

- **UNE FAMILLE COMME LES AUTRES** 19 F
Lettres d'une famille juive sous l'occupation, réunies et présentées par Denise Baumann. Préface de Pierre Gascar.
- **UN DRAME A BORDJ-HINDEL** 19 F
Amour et haine antisémite dans l'Algérie coloniale. Récit de Claude Labarraque-Reyssac.
- **UNE ÉCOLE CHEZ LES TZIGANES** 10 F
Témoignage d'un instituteur, par Jean-Claude

Sangan. Format poche, 4 pages photos hors-texte.

- **LA SANTÉ DES MIGRANTS** 7 F
Onze éminents médecins analysent pour la première fois ce grave problème. Format poche, 4 pages photos hors-texte.
- **LE LOGEMENT DES MIGRANTS** 6 F
Constat et suggestions de sept associations. Format poche.

**A commander à « Droit et Liberté »,
120, rue Saint-Denis, 75002 Paris - C.C.P. 6070.98 Paris**

Pour les frais d'expédition, ajouter 2 F pour un volume et 4 F pour deux volumes et plus.

Amis lecteurs, vous êtes

plusieurs milliers qui recevez ce numéro de "Droit et Liberté" sans être abonnés. Vous avez manifesté de diverses façons votre sympathie au M.R.A.P., votre intérêt à la lutte contre le racisme. Aujourd'hui où le racisme se manifeste avec tant de virulence et de cruauté, nous pensons que cette revue retiendra votre attention, que vous voudrez la recevoir, la soutenir.

Quant aux abonnés, ils savent nos difficultés. Nous leur disions, le mois dernier, l'obligation où nous sommes, comme toutes les autres publications, de suivre la hausse générale des prix en passant à 3 francs le numéro, 30 francs l'abonnement annuel. Aussitôt après, nous recevions l'annonce d'une majoration de 21 % du prix du papier... et ce n'est pas fini!

C'est dire qu'il faut notre effort doit répondre, plus que jamais, la vôtre, nouveaux et anciens lecteurs. Que pouvez-vous faire? vous abonner. Recueillir des abonnements autour de vous. Abonner vous-même des gens qui liront utilement notre revue parce qu'ils sont antiracistes... ou racistes. Pour faire face, il nous faut 5.000 abonnés de plus. En grande partie, cela dépend de vous.

Mais comme cette revue est votre, parce qu'elle n'est pas une "marchandise" ordinaire, mais un instrument à la fois d'information, de culture, d'échanges et de lutte, nous vous demandons plus encore: votre participation à son contenu, sa présentation, sa conception.

Ecrivez-nous pour faire savoir ce que vous pensez de "Droit et Liberté". Quelles modifications sont à apporter? Quelles rubriques sont à modifier? à créer? Quels articles préférez-vous? Quels sujets sont à traiter? Il sera tenu le plus grand compte, soyez-en sûrs, de vos observations et de vos suggestions.

Et, tous ensemble, nous rendrons "Droit et Liberté" toujours plus attrayant, toujours plus efficace.

A bientôt.

"Droit et Liberté"

Trois abonnements au prix de deux

(Valable jusqu'au 28 février 1974)

Je soussigné _____

Adresse _____

vous adresse ci-joint la somme de
30 F pour UN abonnement à « Droit et Liberté ».
60 F pour TROIS abonnements.

BÉNÉFICIAIRES :

Nom _____ Nom _____ Nom _____

Prénom _____ Prénom _____ Prénom _____

Adresse _____ Adresse _____ Adresse _____

« Droit et Liberté », 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris. C.C.P. 607098 Paris.

dans ce numéro

UN HIVER SANGLANT

De Marseille à Roubaix, attentats, ratonnades et violences de toutes sortes se multiplient. Prenant pour prétexte le conflit du Moyen-Orient et ses conséquences économiques, l'excitation à la haine raciste redouble (page 6 à 9 et 24).

* LE DOSSIER DU MOIS

L'O.N.U.

ET LE PROCHE-ORIENT

Alors qu'un espoir de paix se lève, avec l'ouverture de la conférence de Genève, il est utile de se référer aux résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale de l'O.N.U. sur un conflit qui a donné lieu à un nombre record de débats (pages 12 à 20).

SUIS-JE ANTISÉMITE ?

Victor Haïm, auteur de la pièce « Abraham et Samuel » répond... (page 24).

EN PASSANT

PAR LA LOUISIANE

Une création de la Compagnie Bazilier, sur un scénario de Pierre Gamarra. Une très belle réalisation à l'intention des enfants (page 26).

M.R.A.P. :

BREF BILAN

C'est celui de la riche activité du Mouvement, durant l'année 1973 (page 29).

Photo de couverture : La plaque apposée à l'angle de l'avenue Daumesnil et de la rue de Lyon à Paris à la mémoire des Français et des Nord-Africains tombés pendant les combats de la Libération dans le quartier des Quinze-Vingts (Photo J.-J. Calvet).

droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis Paris (2^e)
Tél. 231 09 57 C.C.P. Paris 6070-98

ABONNEMENTS

- Un an : 30 F
- Abonnement de soutien : 50 F.
- Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 30 F. Autres pays : 40 F.
- Changement d'adresse : 1 F.

Directeur de publication : Albert Lévy
Imprimerie La Haye

éditorial

Le rôle du racisme

LES événements actuels, après ceux de l'année écoulée, illustrent bien les causes sociales du racisme, et le rôle — pour ne pas dire la fonction — de celui-ci dans une société telle que la nôtre.

Déjà, en 1971, la nationalisation du pétrole en Algérie avait donné lieu, de la part de « Minute » et des groupes racistes, à un déchaînement de haine et de violences contre les travailleurs maghrébins en France ; déjà les pouvoirs publics toléraient ces menées odieuses ; et déjà certains aspects de la politique officielle, les commentaires de la « grande » presse et des radios, imprégnés de conceptions coloniales, constituaient un terrain favorable au développement de pareils excès.

Aujourd'hui encore, il est une façon « politique » et « honorable » d'alimenter le racisme, en présentant les « pays arabes », ou plus simplement les « Arabes », comme des agresseurs de notre économie et de notre bien-être. Pour cela, il suffit, dans les explications que l'on donne de la situation, d'omettre l'essentiel. A savoir : 1° que les restrictions aux fournitures de pétrole (qui n'atteignent d'ailleurs pas la France) sont liées au conflit du Proche-Orient et appuient la demande d'une solution conforme aux décisions de l'O.N.U. ; 2° que les bas prix pratiqués jusqu'ici résultaient de la domination étrangère sur les pays producteurs ; 3° que la hausse du produit brut vise à conférer aux ressources des pays concernés une valeur d'échange équitable par rapport aux produits industriels dont ils ont besoin ; 4° que, sur les prix payés ici pour l'essence, les pays producteurs ne perçoivent que 20 à 25 %, pas plus que les compagnies pétrolières, et deux fois moins que le fisc français ; enfin 5° que le malaise économique s'aggrave en France depuis des mois et des années, sans qu'il soit besoin du « chantage arabe »...

DANS un climat où les « Arabes » sont dénoncés comme la cause de tous nos maux, il n'est pas surprenant que les excitations ouvertement racistes se cristallisent dans des attitudes passionnelles, voire dans des agressions et des crimes comme il y en a eu des dizaines ces derniers mois. Et l'on comprend aussi l'impunité dont bénéficient les racistes, puisqu'ils ne font que traduire par des propos (ou des actes) plus violents les idées que des « bien-pensants » cherchent à faire prévaloir dans l'opinion.

Car ces « Arabes » que l'on voue à la vindicte publique, ce ne sont pas seulement les régimes et les gouvernants de pays lointains (amalgamés dans une égale hostilité, en dépit de leurs différences), mais aussi les immigrés nord-africains qui travaillent ici. Et ce sont finalement ces derniers qui deviennent les boucs émissaires des frustrations individuelles et collectives.

Dès lors, la présente campagne rejoint celles qui se poursuivent de longue date, et qui s'expliquent par le rôle — la fonction — de la main-d'œuvre immigrée sur le marché français de l'emploi. L'appel constant d'un certain patronat à ces travailleurs tient aux surprofits que l'on peut tirer d'eux : le racisme contribue à les isoler, à les rendre plus vulnérables, ce qui, de plus, ampute la classe ouvrière d'une partie de sa force contestataire. La crise de l'énergie fournit un prétexte nouveau à cette entreprise et des « arguments » à ceux qui la favorisent « innocemment » : tout en continuant à faire appel à la main-d'œuvre immigrée, indispensable à notre économie, on suggère qu'elle menace les emplois des Français, et on la licencie en priorité.

Ainsi, le racisme actuel présente un double « avantage » : il tend à intimider et neutraliser les travailleurs immigrés ; il détourne les Français d'une analyse lucide de leurs difficultés en leur désignant de faux « responsables ». En cela, rien de nouveau : dirigé hier contre les juifs, aujourd'hui contre les Arabes, adapté aux circonstances du moment, le racisme a toujours été, surtout en temps de crise, un instrument de division et de diversion.

Il est bon que chacun en soit conscient pour le combattre efficacement.

Albert LEVY.

ATENTATS, ratonnades, et violences de toutes sortes se multiplient contre les travailleurs immigrés, et plus particulièrement contre les travailleurs algériens.

La situation est sérieuse, très sérieuse, car le climat de haine raciste entretenu depuis des mois par la presse d'extrême-droite et l'agitation des groupuscules fascistes héritiers d'« Ordre Nouveau », est arrivé à un seuil, au-delà duquel se taire ou fermer les yeux serait se rendre complice. Il faut en effet remonter aux heures noires des années 60-61, pendant la guerre d'Algérie, pour retrouver une telle violence.

L'odieux attentat du 14 décembre à Marseille, au douloureux bilan (4 morts, dont un adolescent de 16 ans et 20 blessés, dont certains resteront à jamais mutilés) a bouleversé l'opinion publique. Mais il n'est hélas qu'un maillon d'une longue chaîne de crimes et de souffrances.

Dans notre numéro de septembre nous dénoncions déjà cette flambée de haine qui depuis n'a fait que prendre de l'ampleur :

— Les 6 morts algériens de Marseille, abattus au lendemain des obsèques du tramot **Guerlach**, victime d'un déséquilibre, après la chasse à l'homme sur les quais d'Ivry qui avait provoqué la noyade d'un ouvrier portugais.

— Les cinq Nord-Africains hospitalisés à la suite d'une agression dont ils furent victimes dans un bal à Cagnes-sur-Mer.

— La mort par balles de Rabah Mouzali au Perreux (Val-de-Marne), de Ahmed Reski à Metz et par noyade à Maubeuge, de Mohamed Benbourk.

— La « ratonnade » perpétrée par 50 « paras » du 9^e Régiment, dans les rues de Toulouse. **Nous faisons alors le compte : 11 ressortissants algériens assassinés en moins d'un mois !**

Prenant pour prétexte le conflit du Proche-Orient et ses conséquences économiques la campagne raciste envers les travailleurs du Maghreb, a pris depuis, des proportions de plus en plus angoissantes, et si nous avons pu parler d'un été « violent » on peut parler hélas d'un automne et d'un hiver sanglants.

— Le 8 novembre à Callian (Var), un colis piégé est adressé à deux manœuvres tunisiens : six personnes, dont deux gravement, sont blessées.

— Le 17 novembre à Bourges (Cher), un commando raciste tire à deux reprises des coups de feu contre des Nord-Africains à proximité d'un foyer, un algérien de 31 ans est grièvement blessé.

— A Toulon, dans un cinéma qui projette des films arabes, un engin explosif est lancé dans la salle, l'après-midi du 17 novembre : deux personnes sont blessées.

De Marseille à Roubaix

Un hiver sanglant

— Le 14 décembre, c'est le drame du consulat algérien à Marseille.

— Le 16 décembre, à Toulon la fusillade dirigée contre un bar fréquenté par des Algériens fait deux blessés dont un grièvement.

— Le soir de Noël, M. Abed Mabrouk est tué dans un bal à Izeron (Isère) tandis que le 26 décembre à Montoir (Loire-Atlantique), un ouvrier tunisien, M. Zerbini est roué de coups, abandonné sans connaissance, et retrouvé 11 heures après.

Rappelons aussi qu'à Marseille dans la nuit du 27 au 28 décembre des coups de feu sont tirés contre une camionnette

transportant six femmes de ménage d'origine étrangère la plupart, dont deux Algériennes qui sont grièvement blessées...

Une inquiétude compréhensible

Le 2 janvier, sortant du Quai d'Orsay, où il s'était entretenu de la situation des travailleurs algériens avec son homologue M. Jobert, M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères déclarait que lui avait été données « **les assurances nécessaires en ce qui concerne la garantie de leur sécurité et de leur**

dignité ». Le ministre algérien ajoutait cependant « ce qu'il faudra considérer comme satisfaisant ou non, seront les actes, les faits et les événements et je ne peux, pour l'instant, anticiper ».

Comment ne pas comprendre cette réserve des autorités algériennes ? Dans l'interview publiée le 31 décembre dans le « **Nouvel Observateur** », M. Mohamed Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie en France, précisait que depuis le début de l'année 1973, **plus de 50 citoyens algériens avaient été assassinés sur le sol français (1 par semaine) sans qu'aucun coupable n'ait été arrêté**. En réponse M. Marcellin, ministre de l'Intérieur,

publie le même jour un communiqué, où après avoir signalé que 84 arrestations avaient été opérées depuis le début de l'année 73, concernant des meurtres ou tentatives de meurtres de ressortissants algériens, il reconnaît que dans 47 cas les auteurs ne sont pas encore identifiés.

Deux observations s'imposent à la lecture de ce communiqué :

— Tout d'abord, malgré l'amalgame pour le moins abusif, entre crimes de droit commun et crimes racistes, auquel il se livre, M. Marcellin confirme les propos de M. Bedjaoui, ensuite et c'est une déduction qui s'impose tout normalement : alors qu'elles sont connues, les

circonstances de nombre de ces crimes donnent à penser qu'elles sont d'inspiration raciste. Ainsi, par exemple le meurtre des six Nord-Africains abattus à Marseille en août dernier, il y a 6 mois...

Des attitudes troublantes

Qui plus est, le jour même où M. Bouteflika était reçu au Quai d'Orsay le « scandale » de Roubaix éclatait : le 28 décembre un commando de huit personnes, à bord de trois voitures, fait la chasse aux travailleurs immigrés isolés. L'un d'eux est sauvagement frappé et gravement blessé à la tête. Arrêtés en flagrant délit, cinq des huit auteurs de cette « ratonnade » sont immédiatement relâchés, les trois autres le seront également après une très courte garde à vue.

Le quotidien du Nord « **Liberté** » écrivait à ce propos : « **La loi prévoit pour ces agressions de lourdes peines ; la mise en liberté du commando, laisse présager que celles-ci ne lui seront pas appliquées. C'est un encouragement aux crimes racistes** ». Quelques jours après, dans la nuit de la saint Sylvestre, deux cafés algériens étaient attaqués, l'un à Roubaix, l'autre à Tourcoing...

Quant à l'attentat de Marseille, un mois après, au moment où ces lignes sont écrites, on en est toujours au point mort, malgré les éléments en possession des enquêteurs.

Faudra-t-il se contenter du seul démenti apporté le 9 janvier au journal raciste « **Le Méridional** » annonçant en manchette, l'arrestation de deux suspects algériens !

A cette « mollesse », dans la recherche et la condamnation des auteurs de crimes racistes s'ajoutent quelques faits troublants, touchant çà et là l'attitude de certains policiers envers les travailleurs immigrés ou de couleur.

Dans les Yvelines, à Maisons-Laffitte, dans la nuit du 11 au 12 décembre, notre ami Benoît Silfille, d'origine martiniquaise, membre du Conseil National du M.R.A.P., est, au cours d'un contrôle d'identité, sauvagement matraqué par cinq policiers, en présence de sa femme.

Jacques WINDENBERGER-RAPHO



Une loi existe ; elle doit être appliquée contre les auteurs d'une telle campagne.

Le M.R.A.P. : premières ripostes

Aussitôt après l'odieux attentat de Marseille, comme après l'agression de Roubaix, suivie de la libération du commando raciste, le M.R.A.P. a rendu publics des communiqués, reproduits dans une grande partie de la presse, exprimant son indignation et demandant des mesures efficaces pour le châtiement des criminels et l'arrêt des campagnes de haine.

Avec les syndicats et d'autres organisations, il s'est joint aux manifestations qui ont eut lieu les 22 et 23 décembre, à l'initiative de l'Amicale des Algériens en Europe à Saint-Denis (photo ci-dessous), Gennevilliers, Boulogne-Billancourt, Paris, Lille, Lyon, Le Havre, Rouen, Evreux, Saint-Etienne, Metz, Nancy...



A Bordeaux, c'est à l'appel du M.R.A.P. et de l'A.S.T.I., qu'a eu lieu un rassemblement et un défilé, le 17 décembre pour protester contre l'attentat de Marseille et toutes les menées racistes.

A Marseille

Le comité du M.R.A.P. des Bouches-du-Rhône a réagi immédiatement après le crime du Consulat par une prise de position que tous les journaux locaux ont publiée.

Une délégation du M.R.A.P. conduite par Serge Kriwoski, président du Comité départemental et membre du Bureau national, était présente, le dimanche 16 décembre, à la cérémonie de la levée des corps des victimes, à l'Hôpital de Timone, ainsi que dans le puissant cortège qui a, ensuite, parcouru la ville.

La télévision a donné le soir, sur les trois chaînes, une interview de Serge Kriwoski. Celui-ci a reçu par la suite une lettre du Conseil général d'Algérie à Marseille, M. Abdelmajid Gouar, ainsi libellée : « **Très touché par votre marque de sympathie et votre témoignage de solidarité que vous avez bien voulu me manifester à la suite de l'odieux attentat perpétré le 14 décembre 1973 contre le consulat général d'Algérie à Marseille, je vous prie de trouver ici, tant au nom de mes compatriotes qu'en mon nom personnel, l'expression de mes vifs remerciements et de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.** »

Le dimanche 13 janvier, Serge Kriwoski était invité, au nom du M.R.A.P., à l'assemblée générale organisée par l'Amicale des Algériens en Europe, au Palais des Congrès de Marseille.

A Roubaix

Le Comité du M.R.A.P. de Roubaix a organisé le 12 janvier une conférence de presse avec la participation d'Albert Lévy, secrétaire général du mouvement.

Ce sont-là des premières ripostes. La gravité de la situation exige un redoublement de la lutte contre le racisme par tous les moyens possibles. Le rassemblement du 9 février près de la Bastille, en sera une nouvelle étape.

Il devra être hospitalisé avec une jambe brisée. Après Mohamed Diab tué dans un commissariat de Versailles en novembre 1972, après le jeune malgache Jean-Noël Mara, grièvement blessé par un policier versaillais (1), après Viroflay, où un jeune lycéen est blessé par balle toujours par un policier, il semble bien que le sang froid ne soit pas la qualité première des responsables de la sécurité dans ce département.

Enfin à Lyon, dans la nuit de Noël, des policiers quelque peu « énervés » tirent une rafale de mitraillette et lachent leurs chiens sur un groupe de jeunes réunionnais, trop bruyants selon eux. Blessés, trois de ces jeunes, conduits au commissariat seront l'objet d'insultes et de brutalités et laissés sans soins pendant quatre heures, et c'est menottes aux mains qu'ils recevront les premiers soins.

Là encore, nous nous trouvons devant des faits qui exigent des sanctions exemplaires, sinon ce serait l'encouragement au développement de la violence raciste.

L.A.

(1) Droit et Liberté, n° 324, novembre 1973.

PROVOCATION

Le vendredi 7 décembre, « Le Démocrate Vernonnais » publiait sans commentaire, un faux grossier distribué d'ailleurs dans toute la France durant l'année 1973 et émanant soi-disant de « l'Amicale des Algériens en Europe ».

On y lit :

« Resserons nos liens ! Mieux vaut vivre en musulmans dans cette France que nous avons vaincue que de fraterniser avec ces Français qui valent moins cher que les pieds-noirs... N'ayez jamais confiance dans l'ouvrier français, d'un naturel raciste. Cet individu ne veut pas de notre société... On nous reproche certains viols, mais cela ne compensera pas la guerre d'Algérie... Après tout, nous avons gagné la guerre et nous avons le droit de prendre des Françaises... Frères algériens, nous qui avons conquis la France jusqu'à Dunkerque, regroupons-nous. »

Le reste étant à l'avenant. Dès qu'elle eut connaissance de l'existence de ce « communiqué » (et bien avant qu'il ne soit publié dans « Le Démocrate Vernonnais », l'Amicale a porté plainte. En vain. Pourtant, ce faux provocateur aurait été diffusé par l'intermédiaire du « Front national » mouvement d'extrême-droite, dirigé par Jean-Marie Le Pen. Et ce sont les responsables régionaux de ce groupe fasciste qui auraient envoyé aux divers journaux « à titre d'information ».

Les pétroliers...

L'HISTOIRE abonde, en exemples de campagnes racistes ou xénophobes, en période de crise économique. Diversion et division, tels sont leurs buts.

Jusqu'à présent « le juif » était la cible préférée de ces campagnes haineuses et sanglantes. Est-il nécessaire de rappeler les pogromes dans la Russie des tsars, ou la vague antisémite déclenchée par les nazis, dans l'Allemagne des années trente, où l'on comptait plusieurs millions de chômeurs ?

Aussi quelles que soient par ailleurs, les appréciations que nous portons les uns et les autres sur la crise que traverse aujourd'hui l'économie française, il faut remarquer que la vague de haine raciste, qui atteint les travailleurs immigrés, n'est pas sans liaison, ces trois derniers mois, avec le « matraquage » quotidien, dans la presse et à la radio, qui tend à rendre responsables des difficultés que rencontre le pays, les Etats arabes, producteurs de pétrole. Au mépris, souvent de la réalité et à l'aide de « chiffres contradictoires » comme le notait Gilbert Mathieu, dans *Le Monde* du 10 janvier.

● C'est ainsi que les restrictions à l'utilisation du pétrole en France, sont présentées comme une conséquence de la décision des Etats producteurs, de limiter leur livraison, en liaison avec le conflit du Proche-Orient, alors que la France avait été informée, qu'elle ne serait pas concernée par cette mesure.

● L'augmentation considérable que vient de subir le prix des carburants en France, serait la conséquence logique de la décision de ces mêmes Etats de doubler le prix du pétrole. Ce qui n'est pas exact, car, et c'est une « nuance » de taille, cette décision double les seules redevances qu'ils prélèvent sur le prix d'une tonne de pétrole. Ne pas faire cette nuance c'est masquer la part importante qui revient, dans ce prix, aux compagnies pétrolières multinationales et... au fisc français (voir tableau ci-contre).

● Enfin la décision de réduire la consommation du gaz de 25 % dans 53 départements, en prenant prétexte de la panne intervenue à l'usine de Skidda en Algérie ne relève-t-elle pas du même procédé ? Puisque cela a été reconnu officiellement après coup, cette usine n'a assuré jusqu'en octobre 1973 que 7 % des importations

Les poux dans la paille



Nous reproduisons ci-contre, le fac-similé d'une affiche particulièrement méprisante qui circule depuis décembre dans les usines « Peugeot » de Montbéliard, ainsi que dans d'autres usines de la région (1). En France, les usines Peugeot emploient 11 734 travailleurs immigrés, soit 25 % de l'effectif total.

Et notre correspondant responsable syndical, est catégorique : cette affiche n'a pu être confectionnée et tirée (en quantité importante) qu'avec l'aide de la direction. Il en apporte la preuve :

— Que le « dessin » ressemble en tous points à ceux qui paraissent dans certaines publications de l'entreprise.

— Qu'elle a été apposée au vu et au su de tout le monde et est restée placardée quatre jours dans le bureau d'un chef d'atelier. A la protestation indignée, élevée par les responsables syndicaux, le représentant patronal a rétorqué « que c'était chercher des poux dans la paille ».

(1) Un autre correspondant nous a signalé qu'elle avait été sous une autre forme reprise à la S.N.E.C.M.A. à Gennevilliers.

de Gaz de France, soit environ 5,5 % de ses besoins.

Ainsi certains, bien qu'ils s'en défendent, ont joué les apprentis sorciers et l'on ne s'étonnera pas alors de trouver, dans un récent courrier de *France-Soir* la lettre suivante, d'une lectrice :

« Je ne comprends vraiment pas pourquoi on se laisse intimider par les Arabes... et si l'on ne veut pas se mettre à genoux, devant ces maîtres-chanteurs, nous n'avons qu'à leur couper tout ravitaillement, ils boiront leur pétrole, et creveront de faim ». Cette lettre n'amenant de la part de ce « grand » quotidien d'information, que le commentaire suivant : « M. Nixon a eu sensiblement la même idée que vous... et propose une réunion le 11 février dans ce but. » La France, ajouterons-nous a décidé de répondre à cette invitation...

OU VA L'ARGENT ?

● Sur une tonne de pétrole :

28,3 % au pays producteur ;
34,7 % aux compagnies pétrolières ;
37 % au fisc français.

● Sur un litre de super :

22,3 % au pays producteur ;
22,8 % aux compagnies ;
54,9 % au fisc français.

Bouc émissaire :

le travailleur immigré

Des Etats arabes aux travailleurs immigrés, le pas a été vite franchi et l'annonce des réductions d'horaires, de licenciements et de lock-out limités, sans compter la hausse généralisée des prix, a fourni un aliment nouveau à la campagne des groupes racistes et fascistes. Certaines grandes firmes n'hésitant nullement à donner le ton, Peugeot annonçant le non-renouvellement du contrat de travail de 250 Yougoslaves et Simca invitant au départ, ses ouvriers immigrés.

Dans la presse d'extrême-droite on en profite !

● Selon *Aspects de la France* du 3 janvier, un ouvrier portugais ou algérien a les mêmes droits qu'un ouvrier français et « il faut une bonne fois pour toutes tuer cette légende qui veut que les travailleurs immigrés soient exploités » ; aussi,

(Suite en page 24) →

Luc FRANÇOIS

DROIT ET LIBERTÉ — N° 326 — JANVIER 1974

— Unis hier dans la Résistance contre l'occupant nazi.

— Unis aujourd'hui dans la lutte contre le racisme.

Le racisme tue en France

● 50 Algériens assassinés en quelques mois. Des agressions quotidiennes. IL FAUT METTRE FIN A CES CRIMES ODIEUX QUI DÉSHONORENT NOTRE PAYS !

Le racisme engendre la haine aveugle et la division. IL MENACE LES LIBERTÉS, LA SÉCURITÉ, LA DIGNITÉ DE TOUS, FRANÇAIS ET IMMIGRÉS.

Halte au racisme

● Pour protester, pour affirmer votre solidarité, pour l'application stricte de la loi et le châtiement des criminels, le *Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)* vous appelle à vous rassembler devant la plaque commémorant le sacrifice commun des Français et des Nord-Africains dans les combats de la Libération de Paris.

Samedi 9 février à 14 h 30

A L'ANGLE DE LA RUE DE LYON ET DE L'AVENUE DAUMESNIL
(près de la Bastille)

AU FIL DES JOURS

■ M. André Larue a été condamné, le 4 décembre dernier, par la 17^e chambre correctionnelle, à 500 F d'amende et à 1 500 F de dommages et intérêts, pour avoir tenu des propos injurieux et racistes envers M. Pierre Rode, d'origine martiniquaise, sur le quai de la gare St-Michel, dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre.

■ A la suite de la grève de la faim observée par cinquante et un travailleurs tunisiens, en avril et mai derniers à Saint-Etienne, quinze employeurs de la région ont comparu devant le tribunal de police de la ville de Saint-Etienne. Il leur était reproché de ne pas avoir fait figurer sur les registres de leurs entreprises, les noms de ces ouvriers. Par voie de conséquences, aucun bulletin de salaire n'était délivré ni les cotisations à la Sécurité sociale versées. Ils ont été condamnés, sauf deux, à des amendes variant de 60 à 400 F, l'un des prévenus déjà condamné à cinq reprises pour des faits identiques, s'est vu infliger quinze jours de prison avec sursis et une amende de 400 F.

■ Dans « la semaine religieuse » de Paris (novembre), évoquant les crimes racistes dont sont victimes les travailleurs immigrés, le cardinal Marty écrit : « La police a l'impérieux devoir de trouver les coupables et la Justice celui d'appliquer les sanctions légales. »

■ A la « une » de son numéro du 9 janvier « *Le Parisien Libéré* » titre sur les peines requises contre les accusés de la « Garantie foncière ». L'un de ceux-ci s'appelle Victor Rochenoir et ce journal qui s'est souvent illustré par un racisme antiarabe viscéral de préciser « alias Schwarzstein ». Pourquoi ? si ce n'est pas un antisémitisme lui aussi viscéral, car enfin, M. Rives Henry... quel dommage, qu'il ne soit pas aussi « alias »... quelque chose... lui !

« ORDRE NOUVEAU » AU BANC DES ACCUSÉS

C'est le 26 janvier à 13 heures qu'a eu lieu à Paris, devant la 17^e Chambre, le procès intenté par le M.R.A.P. à la publication « Pour un ordre nouveau », organe du groupement « *Ordre Nouveau* », dont le numéro diffusé au meeting du 21 juin dernier à la Mutualité, était consacré à « l'immigration sauvage ».

Ce journal est un tissu de calomnies contre les travailleurs immigrés et d'excitations à la haine raciste.

Le M.R.A.P. était défendu par M^{es} Fred Hermantin, Daniel Jacoby et Louis Labadie. Nous rendrons compte du procès dans notre prochain numéro.

Une église, une mosquée, des hommes...



Du village moyenâgeux, s'abritant à l'ombre du prieuré, il ne reste guère de traces.

La vigne et l'asperge n'étant plus qu'un symbole, Argenteuil est aujourd'hui une grande cité industrielle de 120 000 habitants.

La plus grande ville du Val-d'Oise, sur les bords de la Seine, face à Gennevilliers, s'est toujours voulue une terre d'accueil.

Déjà avant-guerre, Italiens et Espagnols, puis Polonais, chassés par le fascisme et la misère ont trouvé dans cette grande cité ouvrière, un refuge qui ne leur a jamais été contesté.

D'autant moins que la solidarité ne va pas à sens unique : chaque année, les Argenteuillais vont fleurir la plaque à la mémoire du jeune italien Rino Della Negra, un du groupe Manouchian, qui combattit l'invasisseur nazi et que chanta Aragon.

Après la Seconde Guerre mondiale : des milliers de Maghrebins, poussés par la nécessité, et attirés par un patronat aux aguets d'une main-d'œuvre bon marché, viennent se fixer à Argenteuil, comme dans beaucoup de villes de la périphérie de Paris.

Autre pays, autres mœurs certes, mais des conditions d'exploitation et de vie particulièrement dures, ont fait que cette population, a eu du mal à trouver le chemin d'une existence à l'unisson de tous.

Puis, ce fut la guerre d'Algérie...
Conflit douloureux pour les uns et les

autres (23 jeunes de la cité trouvèrent la mort sur le sol algérien). Et qui ne manqua pas — comment en aurait-il pu en être autrement ? — de soulever des incompréhensions.

Mais là encore, la cité ouvrière fidèle à ses traditions, apporta une contribution efficace à la lutte anticolonialiste. Il en reste des preuves.

Ceci explique certainement qu'en 1974, alors que les provocations racistes ne cessent de se multiplier dans notre pays, on retrouve en grand nombre les Argenteuillais, dans le grand combat pour la fraternité humaine.

Ils sont 25 000, il faut les loger

Selon le dernier recensement partiel les immigrés et leurs familles, représentent 21% de la population totale, soit une augmentation de 5% en deux ans. Ce qui constitue probablement, sinon le record, tout au moins un des plus gros pourcentages de la région parisienne.

Avec tout ce que cela comporte de problèmes de toutes sortes à résoudre.

On tient d'ailleurs à souligner, à la municipalité, dirigée depuis 40 ans par Victor Dupouy, qu'Argenteuil semble être considérée, comme la première étape du travailleur immigré débarquant de sa terre natale.

Une centaine d'entre eux devaient le confirmer, à l'assemblée organisée dans le

cadre des Assises locales pour le logement qui se sont tenues en décembre dernier (1).

Là des cas dramatiques furent évoqués sur les conditions de logement faites aux familles immigrées. Comment s'étonner alors que, jointes aux conditions de travail particulièrement pénibles, elle ne soient à l'origine de nombreuses maladies. ...Ainsi cette mère de huit enfants plusieurs fois hospitalisée pour dépression nerveuse et affection pulmonaire...

A ce propos, et pour répondre à une des campagnes racistes particulièrement insidieuse sur « les Arabes qui envahissent nos hopitaux » signalons quelques chiffres publiés par la revue de l'I.N.S.E.E. : alors qu'ils ne représentent que 9,4% des salariés, les travailleurs immigrés comptent pour 21,7% des accidents graves.

Dans le bâtiment où le ciment est à l'origine en 1970, de 1 797 cas de dermatose reconnus, 1 669 concernent des travailleurs étrangers.

A Argenteuil, grâce à la lutte opiniâtre des élus et des organisations démocratiques locales, les bidonvilles traditionnels ont disparu. Cependant, les bidonvilles à la verticale (et les micros bidonvilles) pullulent, au plus grand profit des « marchands de sommeil » (qui sont parfois des compatriotes, mais souvent et c'est le cas à Argenteuil, des agents immobiliers « bien de chez nous » ne s'embarrassent pas de scrupules).

Des appartements deviennent alors par roulement des lieux d'hébergement provisoire loués à des prix prohibitifs. En toute impunité semble-t-il.

La charte adoptée à l'issue des Assises locales du logement, placent à ce sujet les Pouvoirs Publics devant leurs responsabilités (2).

Plateforme commune d'action de tous les mal logés, qu'ils soient français ou immigrés, elle réclame « une répartition équitable de la population immigrée » dans toutes les localités de la région pari-

Le 25 septembre dernier, MM. Léon Feix, député, Michel Vandell, conseiller général et des représentants de municipalités de Bezons et d'Argenteuil, accompagnaient à la sous-préfecture les délégations de travailleurs immigrés de la région.

sienne en tenant compte du lieu de travail. Elle demande que dans les foyers-hôtels, les travailleurs immigrés voient leur liberté personnelle et leur participation à la gestion de l'établissement effectives et garanties.

Et encore :

— L'extension de leurs droits démocratiques et à la culture dans le respect de leurs coutumes et traditions.

— Leur intégration à l'ensemble de la population dans des logements sociaux dont certains conçus pour de très nombreuses familles.

— Que leur recrutement soit effectué par les soins de l'Office National de l'Immigration, en accord avec les pays d'origine sur la base d'un contrat de travail et d'un logement préalable.

— Des fonds supplémentaires débloqués par le Gouvernement pour la construction de tels logements.

« Vous savez, il y avait plusieurs acquéreurs sur les rangs dont un industriel, qui voulait abattre le clocher et édifier un entrepôt et devinez qui... (sourire), une personne qui voulait la transformer en boîte de nuit ! Aussi, quand une association religieuse musulmane, s'est présentée, après consultation de notre communauté, le choix a été vite fait ».

Et le Père Kim, de préciser qu'en regard des 20 000 travailleurs immigrés habitants la ville, il était « tout dicté ».

Cela ne fut pas sans créer des remous parmi quelques catholiques et dans ce quartier (résidentiel) où se trouve l'église.

Pour deux raisons, nous a dit le Père Kim.

« D'abord, parce que nous restons très attachés au lieu où nous avons été baptisés, où nous avons fait notre première communion, où nous nous sommes mariés... »

nous, chrétiens, l'occasion de vérifier notre fidélité en profondeur à l'Evangile de Jésus-Christ et à son message d'Amour ».

L'Autre...

Je ne sais si, nous assistons à une action concertée dans cette ville, en ce moment, mais nous ne pouvons que nous réjouir, de voir, se multiplier les initiatives, permettant ce rapprochement, ce dialogue de la fraternité.

Ainsi, la Commission œcuménique constituée entre les communautés catholique et protestante, a décidé de présenter une exposition sur le racisme.

Par ailleurs, janvier, a été, au Centre culturel municipal, consacré à l'immigration.

Argenteuil n'est pas un cas isolé. Si, dans ce journal, et c'est notre but, nous



C'était en 1960 : une solidarité qui ne se dément pas.



Leur sourire peut-il masquer la triste réalité ?

— Une contribution spéciale du Fonds d'Action Sociale de 2% sur les salaires, versés par les employeurs de main-d'œuvre immigrée.

Au-delà du fait religieux...

A l'automne dernier, une nouvelle fit sensation à Argenteuil : l'église Sainte-Geneviève, officiellement allait devenir un lieu de culte pour la communauté musulmane.

Construite en 1907, cette église était propriété de l'évêché et non de la commune puisque édiflée après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ebranlée sérieusement par les bombardements de 1944, elle était interdite par la Commission de sécurité, comme « lieu de réunion publique ».

L'évêché ne pouvant supporter financièrement le coût des travaux nécessaires la décision fut prise de sa mise en vente.

Le Père Kim, archiprêtre d'Argenteuil, nous a expliqué simplement, le choix opéré.

« Ensuite, et il ne faut pas se le cacher, il y a encore des catholiques, une très petite minorité heureusement, qui voient « l'Arabe » comme au temps des croisades : Cruel, fourbe, pilleur, etc... »

Nous leur avons rappelé que notre presbytère est situé au cœur d'un quartier — où dominent les travailleurs immigrés, sans que jamais nous ayons eu à le regretter ».

Et, Mgr Rousset, Evêque de Pontoise, le jour de la Toussaint, déclarait après avoir rappelé que, dans la région, de nombreux travailleurs musulmans sont venus gagner leur pain et celui de leur famille, en accomplissant des tâches pénibles, mais nécessaires à l'économie du pays, partageant encore plus durement, souvent, la condition ouvrière de la majorité de la population locale :

« Il serait insuffisant que cet événement n'aboutisse qu'à une coexistence, pacifique de musulmans et de chrétiens. Ne peut-on espérer que cela favorise un accueil plus vrai, plus fraternel, facilite le dialogue et aide à l'échange ? Au-delà des étonnements, de prime abord bien compréhensibles, il faut que ce soit pour chacun de »

dénonçons toutes les manifestations de racisme, si nous nous efforçons de mettre au pilori ceux qui en sont les auteurs, les inspireurs conscients ou non, nous constatons que les initiatives positives sont de plus en plus fréquentes, et nous ne manquerons pas, ce n'est que justice de les faire connaître.

LUCIEN ANGEVIN

(1) A ces assises, dues à l'initiative du Conseil Municipal, les groupements suivants s'y étaient associés : Amicales des Locataires et Accessionnaires (C.N.L.), Union Locale des Syndicats C.G.T., Syndicat National des Instituteurs, Fédération de l'Education Nationale, Union des Vieux de France, le Pasteur et les Prêtres d'Argenteuil, Parti Communiste Français, Parti Socialiste, Parti Socialiste Unifié, Union des Femmes Françaises, Association pour la Défense des Intérêts des Résidents (Foyers de Jeunes Travailleurs), Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, Les Médecins du Centre Municipal de Diagnostics et de Traitements, Comité de Quartier du Val, Association des Résidents du Val d'Argenteuil.

(2) L'Office intercommunal H.L.M., en accord avec les Municipalités de Bezons et d'Argenteuil, réserve 10% des logements aux familles d'immigrés. D'autre part, La Municipalité d'Argenteuil a porté tous ses efforts dans la construction de 6 foyers existants actuellement pour les travailleurs isolés.



Au podium

Tout un village

A Vignancourt — 2 000 habitants — près d'Amiens, la moitié des habitants travaillent dans la zone industrielle toute proche.

A quelques semaines de Noël, dans la nuit du 26 au 27 novembre c'est le drame : par la faute d'un poêle mal réglé les baraquements en bois datant de la dernière guerre, où vivent six familles, sont entièrement détruits en quelques minutes : 13 personnes, dont quatre enfants, dépouillés de tout, contemplant dans la nuit glaciale, les ruines fumantes de leur foyer.

C'est alors un immense élan de solidarité qui gagne tout le village. Hébergés dans la nuit même par des voisins, les sinistrés retrouvent grâce à la munici-

palité, un toit dès le lendemain.

Ce n'est pas tout. Dès les premières heures de la matinée, poêles, lits, sommiers, tables, chaises, vaisselles, vêtements s'amoncellent. Mais il faut aussi de l'argent : alors l'instituteur fait écrire par ses élèves, une lettre à leurs parents : à 18 heures, 6 000 F étaient déjà recueillis et c'est 10 000 F en tout qui seront remis aux sinistrés.

Pour ces six familles, cette fraternité née dans la nuit sera leur plus beau cadeau de Noël : quatre d'entre elles sont portugaises.

Au pilori

Le maire de Fréjus

M. Héritier, maire de Fréjus est opposé au projet de loi sur la libéralisation

de l'avortement. C'est son droit, mais sa conscience révoltée, lui dicte d'étranges arguments :

« La libération de l'avortement est un génocide et un complot contre la race blanche » a-t-il déclaré récemment en public et de poursuivre « ... sa protection doit préoccuper tous les responsables, car la France compte déjà 3 millions de travailleurs musulmans inassimilables. Une baisse de la natalité, entrainerait leur venue en plus grand nombre... ».

La loi sur l'avortement, ne serait-elle, au fond, pour M. le maire de Fréjus, qu'un prétexte pour apporter son concours aux campagnes de « Minute » et d'« Ordre nouveau » sur une prétendue « invasion » étrangère ?

M. Héritier, ancien colonel d'infanterie de marine se préoccupe des lois que vote le Parlement. Peut-être n'a-t-il jamais entendu parler de celle votée en juillet 1972 et qui réprime la provocation à la haine raciste ?

Les juifs d'U.R.S.S. et Israël

Selon des « sources diplomatiques » (1), 34 750 juifs ont quitté l'U.R.S.S. pour Israël au cours de l'année 1973, contre 31 500 en 1972 et 13 750 en 1971. La plupart des émigrés provenaient d'Ukraine, de Biélorussie, de Géorgie ou des pays baltes. On précise que, depuis la guerre d'octobre au Proche-Orient, le mouvement d'émigration n'a pas connu de ralentissement.

Il subsiste cependant des cas individuels où les autorités soviétiques ont tardé à accorder le visa de sortie ou le refusent. Inversement, quelque 400 juifs qui avaient émigré d'U.R.S.S. en Israël et qui ont décidé de regagner leur pays d'origine, se trouvent depuis des mois à Vienne où ils demandent vainement un visa de retour.

En France, à l'occasion du troisième anniversaire du procès de Leningrad, un certain nombre de personnalités ont invité le gouvernement soviétique à « accomplir un geste de clémence, d'apaisement et de justice » en libérant les personnes (une cinquantaine) condamnées ces dernières années pour leurs activités sionistes.

(1) « Le Monde », 15 janvier 1974.

Auschwitz, était un paradis !

Dans la revue « Nation-Europa », organe « théorique » de l'Internationale fasciste, et qui paraît à Cobourg, Wilhelm Stäglich, écrit ses « impressions » sur Auschwitz, du temps où il était officier d'ordonnance dans l'armée hitlérienne, chargé de protéger, entre autres, les installations industrielles dans lesquelles les détenus travaillaient. Ses fonctions l'ont amené à rendre quelques visites à ce haut lieu de la barbarie nazie : voici « les remarques » que publie « Nation-Europa » :

« Le camp donnait l'impression d'être bien entretenu ce qui était dû à une organisation extraordinaire... Pour le logement des détenus on avait prévu de grandes baraques qui étaient toutes pourvues de lits. Dans ses formes, le camp m'a rappelé

le camp de travail obligatoire dans lequel j'ai fait mes six mois de service obligatoire, sauf qu'il était naturellement beaucoup plus grand. Lors d'aucune de mes visites au camp, je n'ai pu constater que les détenus — pour autant qu'ils étaient au camp — aient été maltraités, voire traités de façon inhumaine. Lors d'une de mes visites, j'ai même vu que dans le bureau de la direction du camp les détenues femmes — d'après leur allure, il s'agissait de juives — avaient toutes une bouteille de lait à leur place de travail. Aucun des détenus n'avait un comportement qui laisserait conclure qu'il avait peur d'être maltraité ou même de mourir ».

Bien entendu, l'auteur de ces lignes n'a vu aucun four crématoire, mais de simples « fours de boulangers ».

Le Docteur Wilhelm Stäglich, n'est pas n'importe qui : c'est un juge en fonction à Hambourg. Ses propos lui valent, de la part du Sénat de la ville hanséatique l'ouverture d'une procédure disciplinaire visant à sa révocation. Procédure dont l'issue laisse sceptiques les antifascistes car deux précédentes tentatives, à l'encontre de ce « juriste » se sont soldées par un échec...

Est-on antisémite de « naissance » en Autriche ?

Des individus revêtus de chemises brunes et pantalons noirs, ont provoqué récemment des incidents en s'attaquant à des visiteurs du camp de Mauthausen. Puis ils ont souillé une partie des murs et du musée. D'autre part, un autre groupe de néo-nazis aurait saboté à l'explosif, un monument de résistants.

Ces faits sont relevés par le bulletin de décembre de l'Amicale des déportés et familles de Mauthausen. Robert Sheppard, président du Comité International de Mauthausen, s'est adressé au chancelier d'Autriche M. Kreisky pour lui demander de suivre personnellement cette affaire dont ont été informés par ailleurs les ministres autrichiens de l'Intérieur et de la Justice.

Ces faits interviennent au moment où paraît une enquête publiée par le magazine mensuel autrichien « Profil ».

Selon cette étude, 70 % des Autrichiens montrent des tendances antisémites « triste record mondial » selon « Profil ». Chez 24 % ces tendances sont « très marquées », 45 % des personnes questionnées estiment que « lorsqu'un juif fait quelque chose de bien, c'est par calcul », 35 % n'accepteraient pas d'épouser une personne d'origine juive et 21 % préféreraient qu'il n'y ait pas de juifs de tout dans le pays. L'éditorialiste de « Profil » rappelle que 85 % des fonctionnaires du bureau Eichmann étaient des Autrichiens et que ceux-ci étaient en grand nombre dans l'administration des principaux camps de concentration ; et il écrit : « L'antisémitisme est en Autriche une chose qui va tellement de soi, qui est tellement de tous les jours, que sa formulation ne rencontre pratiquement aucune barrière (...) L'antisémitisme est une partie du caractère national. »

On ne naît pas antisémite, ni raciste, on le devient. N'est-ce pas plutôt la responsabilité des autorités autrichiennes qui est en cause, si trente ans après la dernière guerre, les choses en sont là ?

Poussée d'antisémitisme aux U.S.A.

Le « Parti de la Renaissance nationale », groupement néonazi qui organise des manifestations dans plusieurs villes des Etats-Unis, distribue des tracts intitulés « Pouvoir blanc » où il accuse les « sauvages noirs et les juifs révolutionnaires » de l'accroissement de la criminalité.

Le journal « Jewish Currents » qui rapporte ce fait énumère diverses manifestations d'antisémitisme qui se sont produites récemment aux Etats-Unis : 150 tombes brisées et souillées dans le cimetière juif de Flushing, près de New York ; le Centre communautaire juif de Reading (Pennsylvanie) détruit par l'explosion simultanée de cinq bombes ; une synagogue saccagée par des vandales à Dix Hills (Illinois) ; les vitres d'une autre synagogue brisées à Coraopolis (Pennsylvanie) ; une autre encore détruite par un incendie criminel à New York. Dans ce dernier cas, c'était la seconde attaque subie par l'édifice en une semaine et le second incendie de synagogue dans le quartier en trois mois.

Contre l'apartheid et le colonialisme en Afrique

Le 10 décembre, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui coïncide avec le début de « la décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale » décrétée par l'O.N.U., une délégation, comprenant les représentants de vingt-neuf partis, syndicats, organisations, dont le M.R.A.P., s'est rendue à l'hôtel Matignon et a déposé à l'intention de M. Messmer (qui n'avait pas cru devoir la recevoir) un texte qui, après avoir évoqué l'exploitation et la répression dont sont victimes les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie, de Rhodésie, ainsi que la guerre d'extermination que le gouvernement portugais continue de mener contre les populations de l'Angola, du Mozambique et de Guinée-Bissau (où une partie du territoire reste encore occupée), demande au gouvernement français : « L'application des résolutions de l'O.N.U. et la cessation de toutes ventes d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud, à la Rhodésie et au Portugal. L'arrêt de son appui politique, économique et financier à ces pays, aussi longtemps qu'ils maintiendront leur politique raciste et leurs guerres coloniales. »

Sahel : 300 000 personnes menacées de mort

La sécheresse qui sévit depuis des mois sur le Sahel africain s'aggrave, et en ce début d'année, elle est encore plus dramatique qu'en 1973 : sept millions de personnes sont en cause.

Alors que les précipitations, irrégulières, sont insuffisantes pour permettre des récoltes normales, elles sont hélas assez violentes pour couper les pistes ravitaillant les villages isolés.

« Si les secours n'approvisionnent pas très rapidement les zones du Sahel totalement bloquées par la sécheresse », a déclaré M. Dakouré, ministre de l'Agriculture de la Haute-Volta, à Paris le 11 janvier « il est à craindre que nous ayons à déplorer deux à trois cent mille morts dans les toutes prochaines semaines. »

D'autre part le Kenya est à son tour victime des mêmes phénomènes climatiques que l'Ethiopie et les pays du Sahel, notamment dans les régions septentrionales. Selon des nouvelles diffusées par l'Agence de Presse Kenyane le 10 janvier, plus de soixante mille personnes seraient concernées et la moitié auraient besoin de secours d'urgence.

Cette situation alarmante a fait l'objet, dès le 26 décembre d'un appel à la solidarité internationale lancée par l'O.N.U. et le F.A.O. sous les signatures de MM. Kurt Waldheim et Abdeke Boerma, pour réunir trente millions de dollars en espèces et cinq cent mille tonnes de nourriture. Un nouveau cri d'alarme a été lancé par M. Boerma le 4 janvier à l'intention de la communauté internationale « afin d'éviter des souffrances à grande échelle ».

Signalons enfin, que le déficit en produits céréaliers des six pays sahéliens d'Afrique occidentale atteints par la sécheresse et estimé à 400 000 tonnes par les pays donateurs en octobre dernier, atteindrait aujourd'hui 600 000 tonnes, selon les états concernés.

en bref

Le revers de la médaille

Le 11 novembre dernier, à Saint-Brieuc, au cours de la prise d'armes traditionnelle, en présence du préfet des Côtes-du-Nord et des autorités civiles un ancien sergent du 51^e R.I., a reçu des mains d'un colonel la médaille militaire. Félicité, ce sous-officier après avoir assisté aux côtés des personnalités au défilé des drapeaux, à la manifestation au monument aux morts, et au vin d'honneur offert à l'hôtel de ville, se rendit, sa médaille au revers, au restaurant où avait lieu le banquet annuel des Anciens Combattants :

« Puis-je manger ? » demanda-t-il au patron. « Il n'y a plus de place » lui fut-il répondu, et l'ancien sergent sans insister, et toujours souriant, relate le journal « Ouest-France » du 13 novembre s'en fut. A un consommateur qui s'était étonné, le restaurateur expliqua : « Je ne veux pas de « Bougnoul » ici, pour qu'il y ait des incidents chez moi. »

Cet ancien combattant aux glorieux états de service s'appelle M. Abdelkader Ben Adelsalam...

Dans une lettre adressée à « Ouest-France » et publiée le 29 novembre, un lecteur écrit : « Ce patron de restaurant mérite le mépris de tous les décorés et des anciens des régiments africains. » Nous y ajouterons le nôtre.

AU FIL...

■ « Israël doit maintenant saisir l'occasion de parvenir à la paix, même au prix de concessions » a déclaré le D^r Nahum Goldmann, président du Congrès Mondial Juif à Zurich, le 9 janvier, devant cinquante délégués venus d'Amérique, d'Europe, d'Afrique du Sud et d'Australie.

■ Un incendie d'origine criminelle a causé, fin novembre, d'importants dommages à une synagogue de Copenhague.

■ Une campagne étant actuellement menée en R.F.A. en vue de simplifier l'orthographe de l'allemand, un journal de Munich publie la lettre d'un lecteur s'opposant à cette réforme : elle « profiterait, estime-t-il, aux enfants des travailleurs étrangers en Allemagne, qui auraient ainsi plus de facilités pour se germaniser. »

■ Les partis communistes de douze pays d'Europe occidentale ont tenu à Essen un colloque sur les travailleurs immigrés dont le nombre s'élève au total à 12 millions en Europe. « Les problèmes des travailleurs immigrés sont étroitement liés à la lutte pour les droits de l'ensemble de la classe ouvrière », déclare notamment le communiqué rendu public.

■ En même temps qu'était signée par le président Boumediène, la loi instituant la gratuité des soins médicaux en Algérie, à partir du 1^{er} janvier 1974, on apprenait, à l'occasion de la Journée arabe contre l'analphabétisme, qu'au cours des années 1970-73, 470 000 citoyens algériens avaient appris à lire.

■ Pour tenter d'isoler les patriotes africains, dont l'action ne cesse de se développer, les autorités racistes de Rhodésie ont décidé la déportation de 8 000 habitants des régions frontalières, au nord-est du pays, dans « des villages protégés construits à leur intention », en réalité de vastes camps de concentration.

■ Le « New York Times » a révélé, le 6 janvier, que le président Nixon envisageait de demander au Congrès une aide accrue en armement pour le régime de Saïgon. Selon ce journal, les divergences existant au sein de l'administration sont moins sur le montant que sur le principe.

DES JOURS

Encore des signatures à l'appel du M.R.A.P.

Pour une vraie paix,
contre tout racisme

L'appel du M.R.A.P. « pour une vraie paix, contre tout racisme », relatif à la situation au Proche-Orient, continue de recueillir des signatures à Paris et en province, où les comités locaux du Mouvement le font circuler. S'ajoutant à 150 personnalités de toutes tendances et de milieux les plus divers, voici quelques-uns des nouveaux signataires :

Francis ANGELLOZ
Prêtre.

Sonia APELGOT
Chercheur scientifique.
Jean CUSSAT-BLANC
Professeur.

Michel DESTANNE DE BERNIS
Professeur à l'Université.
Alfred KASTLER
Prix Nobel de physique.

Sydney LAUNAY
Artisan.

Marcel PAUL
Ancien ministre, président de la
F.N.D.I.R.P.

Marie ROMAIN-ROLLAND.

Claude TARDY
Professeur

Michelle VINCENT-AURIOL.

Le texte de l'appel peut être demandé au Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.), 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris, où les nouvelles signatures sont à adresser.

Le M.R.A.P. salue la
Conférence de Genève

Le M.R.A.P. a rendu public, le 18 décembre, le communiqué suivant :

● **Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) salue avec espoir l'ouverture à Genève de la Conférence pour la Paix au Proche-Orient. Il souhaite que les participants, soutenus par l'opinion mondiale, élaborent rapidement des solutions conformes aux droits, à la sécurité, aux aspirations légitimes de tous les peuples et Etats en cause.**

A l'heure où les conversations semblent pouvoir se substituer enfin à la violence, c'est avec la plus vive indignation que le M.R.A.P. flétrit les auteurs et les inspirateurs de l'horrible carnage perpétré à Rome et Athènes par un commando irresponsable qui prétend défendre ainsi la cause palestinienne, et lui porte au contraire le plus grand préjudice.

● **Il importe, plus que jamais, que tout soit fait aujourd'hui pour écarter les obstacles à la tenue et au bon déroulement des négociations, que soient bannis les actes ou les attitudes susceptibles de provoquer tensions et confusions.**

A cet égard, se plaçant sur le terrain humanitaire en même temps que sur celui du Droit, le M.R.A.P. en appelle aux autorités syriennes pour qu'elles répondent par delà les problèmes politiques, à l'angoisse des familles israéliennes en faisant connaître la liste des prisonniers de guerre qu'elles détiennent, alors que l'Egypte et Israël ont déjà procédé à l'échange de leurs prisonniers respectifs.

● **Le chemin de la paix passe inévitablement par le respect des conventions internationales, ainsi que par la mise en œuvre des décisions et recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies.**

LE DOSSIER
DU MOISL'O.N.U. ET
LE PROCHE-ORIENT

LA Conférence pour la paix au Proche-Orient a pu s'ouvrir à Genève le 21 décembre malgré d'énormes difficultés. Les « auspices appropriés », prévus par la résolution du 22 octobre 1973 sur le cessez-le-feu n'étaient pas précisés par le Conseil de Sécurité. Cette formule équivoque reflétait les divergences entre les parties.

Ces « auspices » devaient-ils être ceux de l'O.N.U., représentée par son Secrétaire général, ou bien ceux des seuls Etats-Unis et Union Soviétique ? Cette question en cachait une autre, plus fondamentale : devait-il s'agir de négociations directes, sans préalable, ou de négociations de paix dans le cadre de l'O.N.U., c'est-à-dire sur la base de ses résolutions, en particulier celle du 22 novembre 1967, qui définissent les conditions d'un règlement équitable : évacuation des territoires occupés en 1967, respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque Etat de la région et de son droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, reconnaissance des droits nationaux du peuple arabe de Palestine ?

Le gouvernement égyptien souhaitait les auspices de l'O.N.U., tandis que le gouvernement israélien s'efforçait de les éviter. L'ambiguïté qui a prévalu pendant les semaines, et même les jours précédant la

conférence a été finalement levée, la conférence s'étant ouverte sous la présidence de M. Kurt Waldheim, Secrétaire Général de l'O.N.U. Et l'accord sur le désengagement signé ce 18 janvier au Km 101 se réfère à la résolution 338, qui demande elle-même l'application de la résolution 242.

Ainsi, la Conférence de Genève s'inscrit dans la continuité des débats et décisions de l'O.N.U. sur la situation au Proche-Orient (les textes officiels disent : Moyen-Orient). Sans doute n'est-il pas beaucoup de problèmes auxquels l'organisation internationale ait consacré autant de séances depuis l'élaboration et l'adoption du Plan de partage de la Palestine, en 1947. Pour comprendre ce qui est en cause à Genève, et suivre le déroulement de la conférence, il est bon d'avoir à l'esprit les résolutions votées au cours de ce quart de siècle : imbriquées les unes aux autres, découlant les unes des autres, souvent répétées d'année en année, elles constituent l'arrière-plan de la négociation et c'est par référence à elles que celle-ci évoluera.

C'est pourquoi nous présentons ici à nos lecteurs, non pas tous les textes adoptés dans ce domaine par le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale de l'O.N.U., mais ceux qui se rapportent aux sujets aujourd'hui discutés : le cessez-le-feu, les bases d'un règlement d'ensemble, le problème des Palestiniens, la question de Jérusalem.

Au moment de sa fondation à San Francisco, en 1945, l'Organisation des Nations Unies comptait 50 Etats membres ; l'influence des Etats-Unis y était alors prépondérante. Mais l'existence d'une organisation internationale proclamant illicite le recours à la guerre et prévoyant les moyens d'empêcher ou de régler les conflits constituait déjà un tournant dans l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, l'O.N.U. compte 135 Etats. Le poids de l'U.R.S.S., des autres pays socialistes et des nombreux pays nouvellement indépendants est devenu considérable. Avec l'entrée de la Chine et des deux Allemagnes, le caractère universel de l'organisation s'est encore renforcé.

On regrette ou persifle volontiers son incapacité d'imposer le respect de ses décisions ; celles-ci sont taxées parfois de partialité, dans la mesure où, précisément, elles reflètent les données nouvelles de la situation internationale.

L'O.N.U. est, non pas une super-puissance, mais un terrain de rencontre, de confrontation et d'action collective ; les nations qui la composent s'engagent à considérer la Charte comme la base juridique des relations internationales. C'est donc à partir des principes généraux énoncés — et strictement codifiés — au lendemain de la victoire sur le nazisme, que les textes adoptés, conventions, pactes, résolutions, se succèdent et s'enchaînent, avec

d'autant plus de rigueur que les peuples affirment avec une force croissante leurs aspirations dans ce sens. Sous leurs regards vigilants, leurs représentants ne peuvent échapper, lors des votes, à la logique de cette progressive édification d'un droit international nouveau, quand bien même certains s'efforceraient, par ailleurs, de le tourner ou d'en freiner l'application.

Ainsi, les principes juridiques formulés et développés dans le cadre de l'O.N.U. sont l'expression des transformations politiques et sociales de notre temps. Ils sont le résultat d'un combat pour leur consécration et leur mise en œuvre. Et tout progrès du droit international contemporain favorise à son tour la prise de conscience des peuples ; il constitue un levier pour la défense de leurs droits.

L'Organisation des Nations Unies, sa charte, son évolution, de même que les progrès de la coexistence pacifique et de la détente son autant de victoires remportées par les peuples.

Aujourd'hui, il ne peut y avoir relations internationales, coopération, sécurité et paix dans le monde sans que les principes fondamentaux du droit international ayant obtenu un consensus général soient respectés.

L'ère des conquêtes coloniales est révoquée et le droit international de grand-père, qui les tolérait et les justifiait a été remis en question. Des droits nouveaux sont venus traduire les progrès des différentes forces opposées au colonialisme, à l'impérialisme et au néo-colonialisme. Ainsi en est-il par exemple du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du principe de la souveraineté permanente des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles (résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre 1964) ; de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux du 14 décembre 1960, due à l'initiative de l'U.R.S.S. et adoptée par l'Assemblée générale à l'una-

nimité, moins 9 abstentions (dont la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Afrique du Sud, le Portugal, l'Espagne...)

S'il peut advenir que « le fait crée le droit » on ne peut admettre aujourd'hui que le fait viole le droit. Les faits accomplis, en violation des droits fondamentaux des peuples ne peuvent plus prétendre s'imposer avec le temps, car ces droits sont proclamés inaliénables et imprescriptibles, comme l'acquisition de territoires par la guerre est désormais « inadmissible ».

Les résolutions de l'O.N.U. concernant le conflit du Proche-Orient constituent une base valable pour l'établissement d'une paix juste et durable parce qu'elles prennent en compte, pareillement, les droits et les aspirations de tous les peuples de la région, à qui est donnée une chance unique de vivre en sécurité et de pouvoir, demain, coopérer.

interprétations divergentes se font jour, à partir de la traduction anglaise : préconise-t-elle le retrait des forces armées israéliennes « des territoires » ou « de territoires » occupés ? C'est à cette dernière formule que l'on s'en tient, du côté israélien. Cependant, les textes votés par le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale de l'O.N.U., rappelant à plusieurs reprises la Résolution 242 sont sans ambiguïté à ce sujet. Ainsi, la résolution (2 628) adoptée par l'Assemblée générale le 4 novembre 1970 :

L'Assemblée générale,

Sérieusement préoccupée du fait que la situation dangereuse et qui s'aggrave encore au Moyen-Orient constitue une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales,

Réaffirmant qu'aucune acquisition territoriale résultant de la menace ou de l'emploi de la force ne saurait être reconnue, **Déplorant** l'occupation continue, depuis le 5 juin 1967, des territoires arabes,

Sérieusement préoccupée du fait que la Résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité en date du 22 novembre 1967, qui a été adoptée à l'unanimité et qui contient des dispositions en vue d'un règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient, n'a pas encore été mise en œuvre,

Ayant examiné la question intitulée « la situation au Moyen-Orient »,

1. **Réaffirme** que l'appropriation de territoires par la force est inadmissible et que, en conséquence, les territoires occupés de cette manière doivent être restitués ;

2. **Réaffirme** que l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient devrait comprendre l'application des deux principes suivants :

a) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ;

b) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région ainsi que de son droit à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force ;

3. **Reconnaît** que le respect des droits des Palestiniens est un élément indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient ;

4. **Demande instamment** la prompte et complète mise en œuvre de la Résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité, qui contient des dispositions en vue d'un règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient ;

5. **Fait appel** aux parties directement intéressées pour qu'elles donnent des instructions à leurs représentants afin qu'ils reprennent contact avec le Représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient, de manière à lui permettre de remplir dès que possible son mandat visant à la mise en œuvre complète de la résolution du Conseil de Sécurité ;

6. **Recommande** aux parties de procéder à une prolongation du cessez-le-feu pour une période de trois mois afin de leur permettre d'engager des conversations sous les auspices du Représentant spécial en vue de mettre en application la Résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité ;

7. **Prie** le Secrétaire général de faire rapport au Conseil de Sécurité dans un délai de deux mois, et à l'Assemblée générale comme il conviendra, sur les efforts du Représentant spécial et sur la mise en œuvre de la Résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité ;

8. **Prie** le Conseil de Sécurité d'envisager, au cas où cela serait nécessaire, de prendre des dispositions aux termes des articles pertinents de la Charte des Nations Unies, pour assurer la mise en œuvre de sa résolution.

Pour le règlement du conflit

Votée à l'unanimité le 22 novembre 1967, la Résolution 242 du Conseil de Sécurité demeure, six ans après, le texte fondamental auquel se réfèrent les documents relatifs au récent cessez-le-feu, et que les négociateurs de Genève sont amenés à prendre pour base de leurs discussions.

Son intérêt réside en ce qu'elle affirme tout à la fois les droits, les revendications, les aspirations de **toutes** les parties impliquées dans le conflit du Proche-Orient et propose des garanties pour leur satisfaction. Il apparaît de plus en plus clairement que seule son application **complète** peut ouvrir la voie d'une paix juste et durable.

ii) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force ;

2. **Affirme** en outre la nécessité

a) De garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région ;

b) De réaliser un juste règlement du problème des réfugiés ;

c) De garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région, par des mesures comprenant la création de zones démilitarisées ;

3. **Prie** le Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les Etats intéressés en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution.

4. **Prie** le Secrétaire général de présenter aussitôt que possible au Conseil de Sécurité un rapport d'activité sur les efforts du représentant spécial.

Adoptée à l'unanimité à la 1 382^e séance.

Les Résolutions de l'assemblée générale

Fendant les années qui suivent, tandis que M. Jarring, Représentant spécial du Secrétaire général de l'O.N.U., s'efforce de favoriser l'application de la Résolution 242, deux

Le 13 décembre 1971 (résolution 2 799), l'Assemblée générale « demande à Israël de répondre favorablement à l'initiative de paix du Représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient ». Le 8 décembre 1972, par 86 voix contre 7 et 31 abstentions, elle adopte la résolution 2 949 ;

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question intitulée « la situation au Moyen-Orient »,

Ayant reçu le rapport du Secrétaire général, en date du 15 septembre 1972 sur les activités de son Représentant spécial au Moyen-Orient,

Réaffirmant que la Résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité, en date du 22 novembre 1967, doit être appliquée dans tous ses éléments,

Profondément inquiète de ce que la Résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité et la Résolution 2799 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1971, n'ont pas été appliquées et que, par conséquent, la paix juste et durable envisagée au Moyen-Orient n'a pas été établie,

Se déclarant de nouveau gravement préoccupée par le fait qu'Israël continue d'occuper des territoires arabes depuis le 5 juin 1967,

Réaffirmant que le territoire d'un Etat ne doit pas faire l'objet d'une occupation ou d'une acquisition par un autre Etat résultant de la menace ou de l'emploi de la force,

Affirmant que les changements apportés au caractère physique ou à la composition démographique de territoires occupés sont contraires aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux dispositions des conventions internationales applicables en la matière.

Convaincue que la grave situation qui règne au Moyen-Orient constitue une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales,

Réaffirmant que l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité de rétablir la paix et la sécurité au Moyen-Orient dans l'avenir immédiat,

1. **Réaffirme** sa Résolution 2799 du 13 décembre 1971 ;

2. **Déplore** la non-observation par Israël de la Résolution 2 799 de l'Assemblée générale, par laquelle en particulier l'Assemblée demandait à Israël de répondre favorablement à l'initiative de paix du Représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient ;

3. **Exprime son plein appui** aux efforts du Secrétaire général et de son Représentant spécial ;

4. **Déclare une fois de plus** que l'acquisition de territoires par la force est inadmissible et que, en conséquence, les territoires occupés de cette manière doivent être restitués ;

5. **Réaffirme** que l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient devrait comprendre l'application des deux principes suivants :

a) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ;

b) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région ainsi que de son droit à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force ;

6. **Invite** Israël à proclamer publiquement son adhésion au principe de la non-annexion de territoires par le recours à la force ;

7. **Déclare** que les changements opérés par Israël dans les territoires arabes occupés en violation des Conventions de Genève de 1949 sont nuls et nonavenus et demande à Israël d'abroger immédiatement toutes ces mesures et de



renoncer à toutes les politiques et pratiques qui modifient le caractère physique ou la composition démographique des territoires arabes occupés ;

8. **Demande** à tous les Etats de ne pas reconnaître les changements opérés et les mesures prises par Israël dans les territoires arabes occupés et les invite à éviter des actions, y compris sur le plan de l'aide, susceptibles de constituer une reconnaissance de cette occupation ;

9. **Reconnait** que le respect des droits des Palestiniens est un élément indispensable de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient ;

10. **Prie** le Conseil de Sécurité, agissant en consultation avec le Secrétaire général et son Représentant spécial, de prendre

toutes les mesures appropriées en vue de l'application intégrale et rapide de la Résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité, en tenant compte de toutes les résolutions et de tous les documents pertinents de l'Organisation des Nations Unies à cet égard ;

11. **Prie** le Secrétaire général de faire rapport au Conseil de Sécurité et à l'Assemblée générale sur les progrès que lui-même et son Représentant spécial auront réalisés dans l'application de la Résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité et de la présente résolution ;

12. **Décide** de transmettre la présente résolution au Conseil de Sécurité, pour qu'il prenne les mesures appropriées et prie le Conseil de tenir l'Assemblée générale informée.

des Nations Unies n'ont pas encore été mis en mesure de se poster des deux côtés de la ligne du cessez-le-feu,

1. **Exige** qu'un cessez-le-feu immédiat et complet soit observé et que les parties reviennent sur les positions qu'elles occupaient le 22 octobre 1973 à 16 h 50 TU ;

2. **Prie** le Secrétaire général, à titre de mesure immédiate, d'augmenter le nombre des observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies des deux côtés ;

3. **Décide** de constituer immédiatement sous son autorité une force d'urgence des Nations Unies qui sera composée de personnel provenant d'Etats membres de l'Organisation des Nations Unies autres que les membres permanents du Conseil de Sécurité et prie le Secrétaire général de faire rapport dans les 24 heures sur les mesures prises à cet effet ;

4. **Prie** le Secrétaire général de faire rapport au Conseil de manière urgente et suivie sur l'état de l'application de la présente résolution, ainsi que des résolutions 338 et 339 ;

5. **Prie** tous les Etats membres de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies à l'application de la présente résolution, ainsi que des résolutions 338 et 339.

Résolution 344 (15 décembre 1973)

Le Conseil de Sécurité :
Considérant qu'il a décidé, par sa résolution 338 (1973) des 21-22 octobre 1973, que des entretiens entre les parties au conflit du Moyen-Orient pour l'application de la résolution 242 du 22 novembre 1967 devaient avoir lieu « sous des auspices appropriés »,

Notant qu'une conférence de la paix sur la situation au Moyen-Orient doit s'ouvrir prochainement à Genève sous les auspices des Nations Unies

1. **Exprime** l'espoir que la Conférence fera des progrès rapides sur la voie de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient ;

2. **Exprime** sa conviction que le Secrétaire général jouera un rôle plein et effectif à la Conférence de la paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, et qu'il présidera ses débats si les parties le souhaitent ;

3. **Prie** le Secrétaire général de le tenir au courant, comme il convient, de l'évolution des négociations à la Conférence de la paix, afin de permettre au Conseil d'examiner les problèmes de façon continue ;

4. **Prie** le Secrétaire général de fournir toute l'aide et tous les services nécessaires pour les travaux de la Conférence.



Du cessez-le-feu à la Conférence de Genève

En 1973, lors de la guerre d'octobre, le Conseil de Sécurité adopte une série de résolutions en faveur du cessez-le-feu et de négociations pour l'application de la Résolution 242 :

Résolution 338 (22 octobre 1973)

Le Conseil de Sécurité s'est réuni hier soir sur la demande conjointe et urgente des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique afin de continuer l'examen de la situation au Proche-Orient.

Par 14 voix pour, aucune voix contre et pas d'abstention (la Chine n'a pas participé au vote), le Conseil de Sécurité a adopté la résolution suivante :

Le Conseil de Sécurité :

1. **Demande** à toutes les parties aux présents combats de cesser tous feux et de mettre fin à toute activité militaire immédiatement, pas plus tard que 12 heures après le moment d'adoption de la présente décision, dans les positions qu'elles occupent maintenant ;

2. **Demande** aux parties en cause de commencer immédiatement après le cessez-le-feu l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité dans toutes ses parties ;

3. **Décide** que, immédiatement et en même temps que le cessez-le-feu, des négociations commenceront entre les parties en cause sous des auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Résolution 339 (23 octobre 1973)

Le Conseil de Sécurité :
Se référant à sa résolution 338 du 22 octobre 1973,

1. **Confirme** sa décision concernant la cessation immédiate de tous feux et de toute activité militaire, et demande instamment que les forces des deux camps soient ramenées sur les positions qu'elles occupaient au moment où le cessez-le-feu a pris effet ;

2. **Prie** le Secrétaire général de prendre des mesures pour envoyer immédiatement des observateurs de l'Organisation des Nations Unies superviser l'observation du cessez-le-feu entre les forces d'Israël et de la République Arabe d'Egypte, en utilisant à cette fin le personnel de l'Organisation des Nations Unies se trouvant actuellement au Moyen-Orient et au premier chef le personnel se trouvant actuellement au Caire.

Résolution 340 (25 octobre 1973)

Le Conseil de Sécurité :
Rappelant ses résolutions 338 du 22 octobre et 339 du 23 octobre 1973,

Notant avec regret les violations répétées du cessez-le-feu, contrevenant aux résolutions 338 et 339 qui ont été signalées,

Notant avec inquiétude, d'après le rapport du Secrétaire Général, que les observateurs militaires de l'Organisation

Résolution 341 (27 octobre 1973)

Le Conseil de Sécurité

1. **Approuve** le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 340 (1973) du Conseil de Sécurité.

2. **Décide** que la Force sera constituée conformément au rapport susmentionné pour une période initiale de six mois et qu'elle continuera par la suite à fonctionner, si besoin est, à condition que le Conseil de Sécurité le décide.

Frontières et lignes de cessez-le-feu successives

1947 : Au terme du plan de partage adopté par l'Assemblée des Nations Unies, l'Etat d'Israël se voyait attribuer une superficie de 14 400 kilomètres carrés, répartis en trois tronçons :

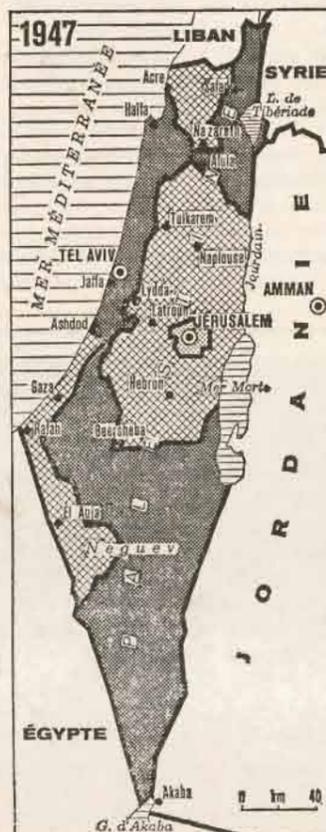
- Au nord, la Galilée-Orientale (la Galilée-Occidentale étant attribuée à l'Etat arabe) ;

- Au centre, une bande côtière allant d'Acre à Ashdod, à 25 kilomètres au sud de Tel-Aviv (la Samarie et les collines de Judée, l'actuelle Cisjordanie revenant à l'Etat arabe) ;

- Au sud, le Néguev, amputé, au bénéfice de l'Etat arabe, de sa partie nord (Beersheba), d'une bande côtière dans la région de Gaza, et d'une autre zone s'étendant sur près d'une centaine de kilomètres le long de la frontière avec le Sinaï.

1949 : La guerre de 1948-1949 a permis à l'Etat d'Israël d'augmenter d'un tiers sa superficie (20 700 kilomètres carrés) grâce à la conquête au nord de la Galilée occidentale, au centre d'un couloir menant à Jérusalem (elle-même divisée en deux secteurs juif et arabe) et de la totalité du sud de la Palestine jusqu'au golfe d'Akaba, à l'exception de la bande de Gaza, qui fut rattachée administrativement à l'Egypte. La partie demeurée arabe de la Palestine, y compris la partie arabe de Jérusalem, fut annexée le 24 avril 1950 par le royaume de Transjordanie, devenu Jordanie.

1967 : A la suite de la guerre de six jours de juin 1967, Israël annexe le secteur jordanien de Jérusalem, occupe la Cisjordanie, le plateau du Golan, le territoire de Gaza et l'ensemble du Sinaï, à l'exception d'une petite portion de terrain à Port-Fouad, du côté asiatique du canal, en face de Port-Saïd.



Cartographie du journal « Le Monde ».

Les Palestiniens

Le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale de l'O.N.U., faisant siennes les propositions du Comte Bernadotte, Médiateur des Nations Unies, adopte la Résolution 194 sur la situation en Palestine. Le paragraphe 11 est consacré au problème des réfugiés.

La Résolution 194

L'Assemblée générale,

Ayant examiné de nouveau la situation en Palestine.

1. **Exprime** sa profonde satisfaction des progrès accomplis grâce aux bons offices de feu le Médiateur des Nations Unies dans la voie d'un ajustement pacifique de la situation future de la Palestine, auquel le Médiateur a sacrifié sa vie ; et

Remercie le Médiateur par intérim et son personnel de leurs efforts incessants et de l'esprit de devoir dont ils ont fait preuve en Palestine ;

11. **Décide** qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables ;

Donne pour instructions à la Commission de conciliation de faciliter le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés, ainsi que le paiement des indemnités, et de se tenir en liaison étroite avec le Directeur de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, et par l'intermédiaire de celui-ci, avec les organes et institutions appropriés de l'Organisation des Nations Unies.

Rappels annuels

Par la suite, examinant chaque année le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Assemblée générale réclame régulièrement l'application de la Résolution 194. Quelques mois avant la guerre des Six Jours, elle adopte, le 17 novembre 1966, la 21^e résolution dans ce sens (2154) :

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions (...)

Prenant acte du rapport annuel du commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1^{er} juillet 1965 au 30 juin 1966,

1. **Note** avec un profond regret que ni le rapatriement ni l'indemnisation des réfugiés prévus au paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale n'ont encore eu lieu, qu'aucun progrès notable n'a été réalisé en ce qui concerne le programme de réintégration des réfugiés, soit par le rapatriement, soit par la réinstallation, programme que l'Assemblée générale a fait sien par le paragraphe 2 de la résolution 513 (VI), et que de ce fait, la situation des réfugiés continue d'être un sujet de grave préoccupation ;

2. **Exprime** ses remerciements au Commissaire général et

au personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour le dévouement dont ils ne cessent de faire preuve en vue d'assurer aux réfugiés de Palestine les services essentiels, ainsi qu'aux institutions spécialisées et aux organisations privées pour l'œuvre très utile qu'elles accomplissent en faveur des réfugiés ;

3. **Appelle** l'attention sur la situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui demeure critique, ainsi que l'a exposé le Commissaire général dans son rapport ;

4. **Note** avec inquiétude que, malgré le succès des efforts méritoires déployés par le Commissaire général pour réunir des contributions additionnelles en vue d'aider à combler le grave déficit budgétaire de l'exercice précédent, les contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continuent d'être insuffisantes pour permettre de faire face aux besoins budgétaires essentiels ;

5. **Invite** tous les gouvernements à faire, d'urgence, le plus grand effort de générosité possible pour satisfaire les besoins prévus de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, compte tenu en particulier du déficit budgétaire que prévoit le rapport du Commissaire général et, en conséquence, prie instamment les gouvernements qui en versent déjà d'envisager de les augmenter ;

6. **Prie** le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine de poursuivre ses efforts en vue de prendre des mesures, notamment par la révision des listes de rationnaires, afin d'assurer, en coopération avec les gouvernements intéressés, la répartition la plus équitable possible des secours en fonction des besoins ;

7. **Constate** avec regret qu'en raison de la situation inchangée dans la région, la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine n'a pas été en mesure de trouver le

moyen de faire des progrès en ce qui concerne l'application du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et invite les gouvernements intéressés à coopérer pour que la commission puisse poursuivre ses efforts à cette fin ;

8. **Invite** la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine à intensifier ses efforts pour appliquer le paragraphe 11 de la résolution 194 (III) et à faire rapport à ce sujet selon qu'il conviendra et au plus tard le 1^{er} octobre 1967.

La guerre des Six Jours fait surgir de nouveaux problèmes. Une résolution du Conseil de Sécurité (237 du 14 juin 1967), reprise par l'Assemblée générale (2252 du 4 juillet 1967) prie le Gouvernement d'Israël d'assurer « la sûreté, le bien-être et la sécurité » des habitants des territoires occupés, et de « faciliter le retour des habitants qui, depuis le déclenchement des hostilités s'étaient enfuis des zones où des opérations militaires ont eu lieu ». Le 19 décembre 1967, l'Assemblée générale, après avoir rappelé pour la 22^e fois la Résolution 194, se déclare « préoccupée par la continuation des souffrances humaines du fait des récentes hostilités dans le Moyen-Orient ». Elle

Approuve (...) les efforts déployés par le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour fournir une assistance humanitaire dans toute la mesure possible, à titre d'urgence et en tant que mesure temporaire, aux autres personnes de la région qui sont actuellement déplacées et ont gravement besoin d'une assistance immédiate du fait des récentes hostilités (résolution 2341).

Les droits du peuple palestinien

Le 10 décembre 1969, notant une fois encore « avec un profond regret » la non-application de la Résolution 194, l'Assemblée générale adjoint à sa résolution habituelle un volet (2535 B) rattachant le problème des réfugiés à celui des droits du peuple de Palestine :

L'Assemblée générale,

Reconnaissant que le problème des réfugiés arabes de Palestine provient du fait que leurs droits inaliénables, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme, leur sont déniés,

Gravement préoccupée par le fait que ce déni de leurs droits a été aggravé par des actes de répression collective, des déten-



Palestiniens fuyant les territoires occupés : pour eux aussi la guerre est un fléau.



Parents de soldats israéliens morts : que cette guerre soit la dernière.

tions arbitraires, des couvre-feux, la destruction de logements et de biens, la déportation et d'autres actes répressifs signalés à l'encontre des réfugiés et d'autres habitants des territoires occupés,

Rappelant la résolution 237 (1967) du Conseil de Sécurité, en date du 14 juin 1967,

Rappelant également sa résolution 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967 et sa résolution 2452 A (XXIII) du 19 décembre 1968, par laquelle elle a demandé instamment « au Gouvernement d'Israël de prendre des mesures efficaces et immédiates en vue du retour sans retard des habitants qui ont fui les zones depuis l'ouverture des hostilités ».

Désireuse de donner effet à ses résolutions en vue d'alléger le sort des personnes déplacées et des réfugiés,

1^o **Réaffirme** les droits inaliénables du peuple de Palestine ;
2^o **Appelle** l'attention du Conseil de Sécurité sur la grave situation créée par la politique et les pratiques suivies par Israël dans les territoires occupés et par le refus de celui-ci d'appliquer les résolutions susmentionnées ;

3^o **Prie** le Conseil de Sécurité de prendre des mesures efficaces conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies en vue d'assurer l'application de ces résolutions.

L'année suivante (8 décembre 1970), l'Assemblée générale, rappelant le texte ci-dessus (adopté par 48 voix contre 22 et 47 abstentions) précise les droits du peuple palestinien. La résolution 2672, adoptée par 47 voix contre 22 et 50 abstentions, déclare notamment :

L'assemblée générale (...)

Ayant présent à l'esprit le principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes consacré aux Articles 1^{er} et 55 de la Charte et réaffirmé plus récemment dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies.

1. **Reconnaît** que le peuple de Palestine doit pouvoir jouir de l'égalité des droits et exercer son droit à disposer de lui-même, conformément à la Charte des Nations Unies ;

2. **Déclare** que le respect intégral des droits inaliénables du peuple de Palestine est un élément indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Déjà, le 4 novembre, l'Assemblée générale, dans sa résolution relative au règlement du conflit (citée plus haut) « reconnaît que le respect des droits des Palestiniens est un élément indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient » : formule également reprise dans la résolution du 8 décembre 1972.

Le 6 décembre 1971, le débat annuel relatif aux réfugiés palestiniens est sanctionné par un texte qui, outre les considérations habituelles, exprime la préoccupation de l'Assemblée générale après les mesures prises par le Gouvernement d'Israël dans la bande de Gaza (résolution 2792 C). Elle

1. **Déclare** que la destruction des abris des réfugiés et le transfert par la force de leurs occupants en d'autres endroits, notamment dans des lieux situés en dehors de la bande de Gaza, vont à l'encontre des dispositions des articles 49 à 53 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, ainsi que des dispositions du paragraphe 7 de la résolution 2675 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1970, intitulée « Principes fondamentaux touchant la protection des populations civiles en période de conflit armé » ;

2. **Déplore** ces actes commis par Israël ;
3. **Demande** à Israël de cesser de détruire les abris des réfugiés et d'obliger ces derniers à quitter leur lieu actuel de résidence ;

Les pétroleurs

(suite de la page 9)

Edmond Petit qui, comme on le voit, ne craint pas le ridicule, de pronostiquer la colère des Français, si en cas de chômage, « on force les patrons à les garder ou l'Etat à leur payer indéfiniment une indemnité de chômage ».

● Vanuxem, dans le journal *Carrefour*, qui soutient lourdement la politique officielle, écrit le 27 décembre : « L'étranger a pénétré la France de toutes parts et voilà que les plus humbles, les immigrants... menacent à leur tour le pays. »

Un appel au meurtre

Enfin, on ne dénoncera jamais assez le rôle privilégié joué par *Minute* dans le concert raciste.

Après avoir, dans les précédentes semaines rendu responsables (tout comme son émule de Marseille *Le Méridional*) les Nord-Africains, de la recrudescence en France, des maladies vénériennes, *Minute* se livre à un véritable appel au meurtre dans son numéro du 2 au 8 janvier, sous le titre « La tension raciale va-t-elle tourner au drame ».

Evoquant les récents « incidents » dont ont été victimes les travailleurs algériens, le rédacteur anonyme écrit : « Ces incidents dégèneront OBLIGATOIREMENT (souligné par *Minute*) en guerre raciale, en 1974... les événements de Marseille ne constituant qu'un début. »

Pourquoi? Parce que, à en croire *Minute*, « la communauté française tout entière commence à être gênée dans sa vie de tous les jours par la présence des immigrants » et parce que, ajoute-t-il, « l'attitude outrecuidante des Etats arabes, la guerre économique qu'ils nous ont déclarée viennent attiser la légitime colère causée par le nombre croissant d'immigrants inadaptés, en particulier algériens ».

Et l'article se termine par cette menace : « en France, en 1974, troubles raciaux généralisés et de plus en plus sanglants si le gouvernement ne prend pas les mesures que nous demandons depuis longtemps ».

Le sens de cet article est par trop clair pour ne pas le prendre au sérieux, d'autant, et *Minute* ne s'en cache pas, que ses attaques visent aussi tous ceux qui en France, luttent contre le racisme et pour la sauvegarde des libertés. Les descentes de commandos fascistes dans les rues de Paris le 19 décembre, les actes de violence répétés des groupes du G.A.J. dans les Facultés ces dernières semaines, témoignent que le danger est réel.

L.F.

théâtre

A propos de la pièce de Victor Haim, « Abraham et Samuel » nous écrivons dans notre numéro de novembre que les propos de l'auteur ne manqueraient pas de faire grincer quelques dents...

Dans « *Le journal des communautés* » organe bimensuel, des Consistoires israélites, la pièce de Victor Haim est l'objet d'une violente attaque : « C'est une œuvre digne des nazis » estime la critique Andrée Berg. Qu'en est-il vraiment? Victor Haim s'en explique pour nos lecteurs.

DANS « Abraham et Samuel », qui vient d'être joué avec un certain succès au Petit Odéon, mon propos était de montrer que la fameuse solidarité juive, dont parlent d'ailleurs avec tant de hargne les antisémites, est une mystification et qu'entre un exploité juif et un exploitateur juif le dialogue de sourds n'aboutit qu'au conflit. Comme je n'ai pas voulu tomber dans le manichéisme, j'ai fait en sorte d'expliquer

A quand « le Juif Süss » ?

Le 8 janvier, ce n'est pas sans stupeur que de nombreux téléspectateurs de la 3^e chaîne ont vu apparaître les premières images du film programmé ce soir-là.

Le choix était pour le moins choquant, quelles que soient les raisons d'ordre « artistique » invoquées, par la direction — premier film allemand en couleur, beauté des prises de vues, etc. Il s'agissait en effet de « La Ville dorée » de Veit Harlan qui n'est autre que le réalisateur du sinistre « Juif Süss ».

On a dit de ce film qu'il était un des moins racistes réalisés sous le régime nazi. Peut-être.

Il fait pourtant la démonstration pernicieuse, au moment même où la Tchécoslovaquie subit le joug hitlérien (nous sommes en 1942), que les Tchèques apportent aux sujets allemands (ou Sudètes!) malheur et corruption. Oui, un choix inadmissible.



comment un juif soucieux de réussir dans les affaires en vient à renier son idéal, son appartenance ethnique, son héritage culturel pour se dissoudre dans le milieu des autres profiteurs qui peuvent être d'ailleurs chrétiens, musulmans ou athées, et comment, en face de lui, un employé, qui n'est pas un saint, est manifestement mis en situation d'être ce qu'il est par l'intransigence et la cruauté de son patron.

Dans l'article du « *Journal des Communautés* », le critique a cru bon de relever les « défauts » de Samuel, défauts que je tiens, moi, pour des qualités. Tout est une question d'optique et

Suis-je anti sémite ?

par Victor HAÏM

d'optique politique. Nous n'avons pas le même angle de vision. Samuel est lâche, affirme « *Le Journal des Communautés* ». Lâche, cet homme qui, au cours de la pièce, a au moins trois fois l'occasion de se débarrasser de son ennemi et qui ne le fait pas car il répugne à tuer?

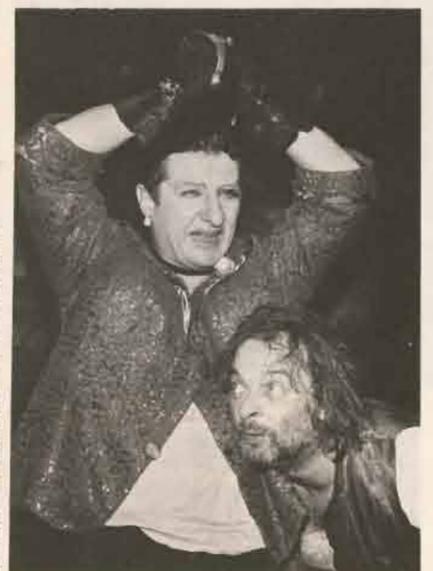
Voleur, Samuel? Oui, bien sûr. Il vole quelques victuailles « pour remplir ses joues creuses ». Il insiste sur le fait que « tout le monde est coupable », c'est-à-dire ses compagnons chrétiens autant que lui. Il n'est pas voleur ; il survit!

Menteur, Samuel? Oui, bien sûr. Il ose inventer des histoires, utiliser son intelligence vivace pour retarder le moment où l'épée de son patron s'abattra sur lui. C'est l'astuce, le réflexe que suscite le danger. Mes parents mentirent, eux aussi, aux Allemands, lorsqu'ils nous demandèrent si nous étions juifs. J'avais sept ans. Je me souviens de ce « mensonge » qui nous sauva la vie.

Ainsi, le critique trop passionné n'a voulu voir que des aspects négatifs dans « Abraham et Samuel » afin de mieux pouvoir conclure que la pièce alimente des sentiments antisémites. Comme si les antisémites avaient besoin qu'on apporte de l'eau à leur moulin! Ils le font bien fonctionner tout seuls. Et avec quel plaisir!

En fait, le critique et moi sommes sans doute bien d'accord pour estimer que l'antisémitisme est une philosophie de débile mental. Le clivage est ailleurs,

et il le sait bien. Le conflit entre le critique du « *Journal des Communautés* » et l'auteur d'« Abraham et Samuel » est l'exact équivalent de celui qui existe entre le petit Samuel et le gros Abraham : le juif pauvre et le juif riche. Entre eux s'établit, et avec quelle violence, un rapport de classe autrement important que le rapport d'ethnie. Etre chilien actuellement, par exemple, entraîne une situation bien différente selon que l'on est favorable à Pinochet ou que l'on a encouragé Allende. Un juif chilien, s'il est du côté de la répression, n'a pas de raison d'être inquiet. Un juif chilien, s'il est du côté d'Allende est un chilien juif persécuté.



Agence BERNARD - S. POLIATCHEC

Michel Aumont et Jean-Pierre Roussillon les interprètes de la pièce.

Mais dénoncer la fausse solidarité juive, c'est risquer de faire du juif exploiteur un portrait hideux et c'est ce qui choque le critique du journal officiel des Consistoires israélites. Dans ma pièce, Abraham est hideux. Et après? Si j'écris une pièce sur Albert Einstein, je ne changerai pas le nom du héros (au sens théâtral du terme), mais si j'écris une pièce inspirée d'un récent scandale de

l'immobilier, dois-je changer le nom des héros (au sens théâtral du terme toujours) pour éviter à coup sûr une retombée antisémite? Ce serait absurde. Absurde et malhonnête. Le personnage d'Abraham, évidemment antipathique, existe bien. Où est-il? Vous le cherchez? Gageons que c'est un autre juif qui le désignera. J'ai été frappé d'apprendre que les pires ennemis de Ben Gourion, au moment où il entreprenait sa tâche de Titan en Palestine étaient des juifs nantis, soucieux de sauvegarder leurs privilèges en dépit des coups de boutoir de ce diable de syndicaliste qui devait devenir un des héros d'Israël et qui arrivait dans leur jeu de quilles comme un chien.

La plus grande qualité juive, acquise par la nécessité de réfléchir beaucoup, vite et bien, est sans doute pour moi la lucidité.

Que le juif Samuel, révolutionnaire, sensible et juste, contestataire d'un ordre qui le broie, dérange certains juifs partisans de cet ordre, donc partisans d'Abraham, ce n'est pas étonnant. Il est édifiant de constater qu'entre le critique éminent du « *Journal des Communautés* » et le modeste auteur que je suis, le dialogue vif qui s'instaure ressemble tant, sur le fond, au dialogue d'Abraham et Samuel. On me reproche de raconter une histoire juive qui, toujours selon ce journal « est un type d'histoire proscrit depuis la guerre ». L'auteur de la critique ignore sans doute que cette histoire classique est extraite d'un ouvrage de Freud : « *Le rapport entre les mots d'esprit et l'inconscient* ». Ainsi donc, soyons clairs : la pièce montre les rapports entre un juif pauvre, qui affirme avec orgueil sa judaïté et un juif riche qui est prêt à toutes les lâchetés, toutes les compromissions, toutes les ignominies, même racistes (je pense aux juifs d'Afrique du Sud que l'apartheid ne dérange pas). Point final.

La réaction d'Andrée Berg, l'auteur de cette critique épidermique, prouve-t-elle qu'elle défend avant tout une classe? On peut le penser dans la mesure où, bizarrement, elle a vu en Samuel, un personnage négatif alors qu'il s'agit d'un personnage sympathique : d'un exploité qui adhère à la révolution. Cela dérange, certes, l'organe officiel des Consistoires israélites dont le président pour la France est M. Alain de Rothschild. Moi, cela ne me dérange pas.

V.H.

CULTURE

AU FIL...

■ Le prix « Gaby Archambaud » créé par « La Presse nouvelle hebdomadaire » et destiné à encourager un jeune auteur pour un travail de création ou de recherche à thème juif dans les domaines littéraire, artistique ou des sciences humaines, traité dans un esprit humaniste de progrès et de paix sera décerné au début du mois de mars (s'adresser à « Presse nouvelle hebdo », 14, rue de Paradis, Paris-10^e, tél. : PRO 91-73).

■ « Un sac de billes » de Joseph Joffo (Edit. J.-C. Lattes) nous conte l'histoire de deux jeunes enfants, que leurs parents, habitant Paris et d'origine juive vont envoyer rejoindre la zone non occupée. Ils vont traverser une grande partie de la France, la Gestapo aux trousses. Ils en réchapperont. Pas leur père, qui lui sera déporté et ne reviendra pas. Il avait fui les pogromes. 40 ans auparavant dans les mêmes conditions que ses deux jeunes fils. Un livre émouvant qu'il est bon de lire.

■ La seconde édition de « Légendes juives et chrétiennes » de Jacqueline Marchand est parue aux Editions Rationalistes (16, rue de l'Ecole polytechnique, Paris), 35 F en librairie ou 36,75 F franco.

■ « Présence de la Turquie » : Arts et traditions populaires d'Anatolie, une très intéressante exposition qui se tient (jusqu'au 5 mars) au Musée de l'Homme, place du Trocadéro à Paris. Tous les jours sauf mardi de 10 à 17 heures. Tous les après-midi (excepté le samedi), projection de film, entrée 5 F.

■ A l'occasion du 60^e anniversaire du poète soviétique de langue yiddish Dora Haikina, un important recueil de ses œuvres vient de paraître en traduction ukrainienne. Un volume de contes et nouvelles de l'écrivain Yehiel Schreibman a paru en yiddish à Moscou.

■ « Un manuel de lecture et d'écriture » pour les gens du voyage d'âge post-scolaire vient d'être édité par l'association des « Etudes tziganes ». Il comprend un manuel pour élèves (12 F) et un guide de travail et des fiches de travail (15 F) pour le moniteur. (Etudes tziganes, 2, rue d'Hautpoul, 75019 Paris).

DES JOURS

C'EST le Noël des enfants sages. Une création de la Compagnie Bazilier sur un scénario de Pierre Gamarra, au Théâtre d'animation pour jeunes à Saint-Denis.

La jeune Mary et le grand-père Jonathan arrivent à Harlem et rencontrent Josué dit Trompette. « Symphonie du Nouveau-Monde » d'Anton Dvorak, enregistrement de l'orchestre philharmonique de Vienne, direction Raphaël Kubelik. Qui mieux que le « Beethoven tchèque » en effet a su traduire l'effervescence du départ, l'enchantement du voyage — transfigurés par la nostalgie de la terre natale au cœur des hommes ?

Ce voyage, pour les ancêtres de Josué — nom biblique issu de la tradition protestante — ce fut le chemin de leur esclavage, ancré dans l'Afrique des négriers, transplanté sur les champs de coton de la Louisiane, alors colonie française. L'homme est une marchandise que l'on paye pour sa potentialité de travail. Le test de la valeur humaine est celui des « bonnes dents », signe de santé. Ce mépris pour les esclaves est bien mis en image.

La scène est livrée aux animateurs de l'épopée ancestrale — quatre hommes et deux femmes — à la fois acteurs et manipulateurs. Le jeu est dépouillé, presque « tragique », les paroles simples et fortes ; les haut-parleurs ajoutant la résonance de quelques poèmes bien venus. Les masques, les costumes colorés sont en papier ou en carton, et les marionnettes humaines s'assemblent par moments en un tableau animé : le navire balancé sur les vagues, le ballet des voitures. Les photos donneront-elles une idée de sa beauté et de sa fraîcheur qu'on ne saurait décrire ?

Cette représentation de la traite des noirs n'est pas une « image d'Épinal ». La réalité du travail abaissant sous un soleil accablant, ainsi que des mauvais traitements subis est évoquée. Avec une touche de finesse : des bonnes dames « bien élevées » des plantations qui ironisent sur le sort de ces bêtes humaines.

1794 : un vent d'espoir souffle sur les cotonniers de la Louisiane. A la Convention, l'abbé Grégoire, « l'Ami des hommes de toutes les couleurs », fait voter et proclamer l'abolition de l'esclavage, le respect de toutes les conditions et des opinions. Cette proclamation se veut universelle, la « liberté et l'instruction » sont délivrées à tous, la fraternité reconnue. Belle page d'histoire.

Les enfants qui assistent à ce spectacle sont choqués par le phénomène de l'esclavage, et il est bon de compléter leur précoce information par quelques faits que

En passant par la Louisiane...

certaines adultes ignorent. Ainsi le commerce des noirs, forme aiguë du racisme, a été une affaire française — et nous savons bien qu'il subsiste encore sous d'autres formes plus récentes.

En 1802, Bonaparte avait rétabli l'esclavage, mais à partir de 1830 certains noirs se révoltent. Les plantations s'embrasent çà et là, le Ku-Klux-Klan fait alors régner une autre Terreur. Le grand-père de Josué a vécu cette période.



Le carnaval à Harlem.

Le jazz créateur

Josué-Trompette, c'est un titre qu'on se transmet de père en fils. Car ces noirs si méprisés possèdent le rare talent de créer une musique neuve sur des données anciennes. Ce qui est moderne et renaissance est illustré par le jazz, dont l'histoire se mêle à celle de la civilisation américaine.

Qui aime la musique de jazz ne peut qu'apprécier le choix du quintet de Max Roach-Clifford Brown, cet « ange de la trompette » prématurément retiré à notre affection et notre admiration dans un fatal accident d'automobile.

Dans l'anonymat de la « condition noire », le musicien dispose d'un destin particulier qui le révèle. Et les foules blanches se déplacent pour l'acclamer. Pour « récupérer sa vocation » aussi, bien

souvent hélas. Louis Armstrong a refusé de s'engager dans la lutte du peuple noir, m'a dit M. Daniel Bazilier, et le « vedettariat » du jazzman passe par bien des aléas — autre sujet.

Le Noël de 1973 à Harlem, pour Josué-Trompette et sa petite amie Mary, se passe dans la clandestinité, ponctuée des appels des sirènes des policiers qui font la chasse au noir, comme autrefois les chiens des propriétaires dans les plantations du Sud.

Et le père de Josué lui aussi fut reconnu, en 1900, dans un cabaret où il jouait de la trompette, par un Américain du Nord et un Américain du Sud réconciliés pour accuser le noir d'être la cause des désordres (des « misères » avait dit Ronsard dans ses « remontrances » aux protestants). Quant à Josué il est en quête « d'un sandwich et une trompette ».

Et Mary « Alice des noirs », rêve du « pays des hommes de toutes les couleurs », titre qui plaira au président du M.R.A.P.

Je ne veux en dire plus sur cette aventure elle-même — on peut s'étonner qu'une pièce enfantine réserve un tel fond — pour en venir à quelques considérations plus générales.

Spectateur adulte d'un spectacle pour

enfants « En passant par la Louisiane » m'apparut comme la réalisation collective de la « Fête » promise à des petits d'hommes pour qui l'art ne serait plus seulement une incitation à un « rêve inutile ». Il faut souligner que la violence bête est absente de cet univers merveilleux-réaliste et que le « Final » est un signe d'espoir, puisque dans le Carnaval symbolique, le dieu-coton et l'idole-négrier sont renversés.

En tant qu'éducateur et poète, j'ai plaisir à signaler la valeur novatrice d'une telle manifestation. Pierre Gamarra dit ne pas avoir « voulu donner une leçon, mais exposer un moment très important de l'histoire du monde et des hommes ». Sa volonté antiraciste est cependant affirmée. Pour nous ce document explore un domaine privilégié. Il est comparable au film de J. Schmit : « Derrière la fenêtre » pour les enfants des « maternelles ». Il s'adresse aux écoliers des CM 2 et classes de 6^e en particulier. Il est proche de leurs préoccupations et sert de base à des débats pédagogiques. Rappelons qu'il correspond au programme d'histoire-géo de la classe de 5^e. En décembre 1973, ce sont 10 000 enfants qui ont réfléchi à cette question. En 1974, il y en aura 100 000. On peut vraiment parler « d'éducation nouvelle » et notre C.L.E.P.R. ne doit pas l'ignorer.

Je ne saurais assez encourager tous les parents et enseignants à faire connaître cette remarquable réalisation artistique de la Compagnie Bazilier, de Saint-Denis-93 (1).

Jean-Claude ANTOK.

- (1) Le spectacle sera donné :
- 7 et 8 février, à Drancy-93.
 - 11 au 17 février, au Jardin d'Acclimatation, à 15 heures, Paris-16^e.
 - 19 février, au théâtre de Morlaix.
 - 22 février, à Brest, au Palais des Arts.
 - 27 février, au centre culturel d'Argenteuil-95.
 - 5 au 9 mars, maison de la culture d'Amiens.
 - 14-15 mars, action culturelle à Mâcon (Saône-et-Loire).
 - 20 mars, au théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis-93, à 14 h 30.
 - 21-22 mars, à Choisy-le-Roi-94.
 - 5 au 12 avril, à Genevilliers-92, salle des Grésillons.
 - 18 et 19 avril, au théâtre de Bezons-95.
 - 30 avril et du 2 au 17 mai, à Marseille, au théâtre du Nouveau Gymnase de Bourseiller.
 - 20 et 25 mai, à Toulouse, au théâtre Daniel-Sorano.
 - 4 au 9 juin, au centre culturel de La Courneuve-93.
- Prix des places : 4 F ; groupes : 3 F.

ciné bref



■ LE CHARBONNIER, de Mohamed Bouamari.

Réalisé à l'occasion du dixième anniversaire de l'indépendance, ce film marque un tournant dans le cinéma algérien.

Il est à plus d'un titre révélateur d'une Algérie en pleine transformation, tant sur le plan économique et social, que sur celui de l'évolution des mœurs.

La réforme agraire et l'appel du gouvernement algérien à tous ceux qui voulaient aider concrètement à cette transformation nécessaire des structures économiques et sociales, furent pour Mohamed Bouamari l'occasion de réaliser « Le Charbonnier ». Ce film raconte, à travers l'histoire fort simple et très belle d'un charbonnier, confronté au progrès technique, les difficultés d'une société récemment décolonisée. Ce charbonnier qui a perdu son travail, se heurte en effet aux séquelles du féo-

■ LA PLANÈTE SAUVAGE, de René Lalou, d'après les dessins de Topor.

Un univers étrange. Bizarre. Les Drags, géants bleus aux yeux rouges sont les maîtres d'une civilisation où le rêve et la science ont leur place. Les Oms, qui ont l'aspect et la taille des humains, sont réduits au rang d'animaux sauvages et nuisibles que l'on pourchasse et tue. Certains sont capturés et servent la domesticité des Drags.

Mais un jeune Om, Ter, capturé par les Drags, acquiert la science et la culture. S'enfuyant il enseigne à des tribus d'Oms sauvages la science et la révolte.

Enfin, réussissant à communiquer entre eux, les Drags et les Oms établiront une civilisation commune, pratiqueront l'entraide.

dalisme traditionnel, mais aussi aux nouvelles « féodalités » bourgeoises et bureaucratiques. Les textes de loi ne pouvant du jour au lendemain estomper les différences de classes, entre anciens compagnons, ni la condition dans laquelle est tenue la femme, entre autres...

Influencé, il le dit lui-même, par le cinéma brésilien et le cinéma japonais, Mohamed Bouamari déclarait au lendemain du Festival de Carthage où son film fut primé : « Tout cinéma n'est pas étroitement national, d'un seul pays... je voudrais pouvoir rejoindre l'universel à travers l'exemple de tous les pays, et par là même mieux me définir comme cinéaste algérien. »

Avec « Le Charbonnier », Mohamed Bouamari exprime le besoin de la génération présente de « faire autre chose », de construire la nation pour le bonheur du peuple ; bonheur qui peut exister à condition de savoir le conquérir.

L.A.

Dessin animé, ce film allie le rêve au réel, le fantastique aux problèmes du présent. Les animaux les plus étranges côtoient les fleurs les plus cruelles. On reconnaît la patte de Topor.

Film tendu, douloureux, mais en fin de compte, film d'amitié, de compréhension entre des êtres différents. Pour se connaître, il faut se comprendre, et pour avoir le droit de se faire comprendre, il faut parfois se battre. Sans la culture, il n'y a pas de combat, juste des sursauts de révolte. Avec la culture les portes d'une vie plus libre s'ouvrent. Univers étrange ? Bizarre ?

Il ressemble à notre monde.

Ce film a été réalisé dans les studios de Prague, la France ne possédant pas d'installations techniques suffisantes pour des dessins animés de cette qualité et de cette longueur.

Jacques DIMET

Richesses de l'Equateur

UNE exposition dont le succès ne doit pas nous étonner. L'art précolombien exerce une fascination certaine chez grand nombre de Français, et surtout parmi les jeunes générations (il n'est que de constater le succès grandissant des voyages organisés vers le Mexique, la Bolivie, le Pérou...)

D'abord un coup d'œil sur la ville de Quito au moyen de la photographie. Architectures de style baroque colonial.

Dans une rue de cette ville se trouve la Banque Centrale de l'Equateur et son musée, et c'est cette banque précisément qui possède le musée archéologique qui s'intitule d'ailleurs le Musée Archéologique de la Banque Centrale de l'Equateur. De ce musée proviennent les œuvres précolombiennes datant pour les plus anciennes de 10 000 ans avant Jésus-Christ et les plus récentes du 15^e siècle (l'Age d'Or). Musée d'une banque pour la première partie de l'exposition, Musée d'Art Colonial pour la seconde partie. Voilà qui en dit long sur le régime politique de l'Equateur. Ce qu'on peut ajouter, c'est que là, au moins, les choses sont claires (1).

Du Musée d'Art Colonial proviennent les œuvres qui datent de la colonisation espagnole. Plusieurs régions sont concernées par les civilisations précolombiennes : régions côtières et régions andines, et plusieurs étapes chronologiques sont distinguées : périodes primaire inférieure et primaire supérieure. Vient ensuite la période de développement régional : civilisation Bahia, civilisation Gangala-Jama Coaque, civilisation La Tolita.

Même subdivision pour l'art précolombien de la sierra équatorienne, à la différence près, pour cette région, que les débuts ont lieu à partir de la période de développement régional, développement dû à la probabilité d'un mélange ethnique — le mélange apparaissant comme un facteur de progrès. C'est ainsi qu'il est possible, d'une façon quasi instinctive pour le profane, et déductive pour l'amateur en archéologie, de constater les mutations d'une civilisation, par comparaison.

Une civilisation de type nettement agraire et modérément stratifiée s'évanouit et donne naissance à une autre civilisation plus ou moins marquée par le début de l'urbanisme qui modifie radicalement les comportements sociaux (2). Les œuvres apparaissent alors comme plus complexes



(c'est un peu comme suivre l'évolution du dessin d'un bonhomme chez l'enfant); une société dont les hommes sont capables de produire tel récipient zoomorphe, telle bouteille-sifflet, est en même temps capable de conceptions parallèlement aussi avancées dans le domaine de l'architecture, l'économie, l'organisation sociale, la religion, etc.

Tous ces bonds qualitatifs, il nous est

civilisations

possible de les suivre. Et, au-delà de la connaissance spécialisée, il y a l'émotion pure et simple devant ces œuvres de petites dimensions, en terre cuite pour la plupart.

Les figurines, récipients, flûtes, gobelets, colliers, boucles d'oreilles, vases... qui proviennent en particulier de La Tolita (sur l'estuaire du Rio Santiago; côte septentrionale de l'Equateur) offrent le plus grand intérêt dans la mesure où ces œuvres sont le résultat d'une influence réciproque entre La Tolita, l'Amérique centrale, le Pérou.

La période d'intégration correspond à ce fameux Age d'Or — lequel a précédé la conquête espagnole. Entre temps, il y a eu la conquête par les Incas. Quelques objets attestent du haut niveau de cette civilisation — qui n'y est pas allée de main morte, avec les autochtones, les transplantant en grand nombre, loin de leur lieu d'origine, de l'autre côté de l'Empire Inca.

Un conquérant chasse l'autre. Les Espagnols profiteront de la division des Incas qui marquait déjà le déclin de l'Empire. Avec les Espagnols, naîtra l'art colonial de Quito exécuté par les métis. Art d'expression naïve qui n'a plus rien à voir avec la splendeur des œuvres précédentes. Une cassure nette, profonde, irrémédiable. La colonisation espagnole a détruit la véritable culture des Indiens. L'expression locale a été remplacée par autre chose de gentil, de naïf, de plat, qui rapporte des pays lointains à néanmoins un certain parfum exotique.

Charles FUTERMAN

(1) En France, il n'y a pas très longtemps que le Musée des Colonies est devenu le Musée de la France d'Outre-Mer, puis le Musée des Arts Africains et Océaniques.

(2) Je recommande vivement le catalogue de l'exposition, d'ou ont été tirées les données de cet article. Au Petit Palais, jusqu'au 26 février.

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en BOTTES
Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48
6 largeurs différentes

(9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)
(6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)
(10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis

vie du m.r.a.p.

UNE montée alarmante des violences racistes en France, une mobilisation vigoureuse de l'opinion publique pour faire face à ces menées : telles sont les données essentielles qui ont conditionné l'action du M.R.A.P. en 1973.

Le bilan de l'action de notre Mouvement est particulièrement riche cette année, commencée par le congrès des 20 et 21 janvier. Nous n'en donnons ci-dessous qu'un bref aperçu.

Face aux violences racistes

En juin, débute une série d'agressions et d'attentats, qui n'est pas sans rapport avec l'agitation d'« Ordre nouveau ». Le M.R.A.P. multiplie les interventions, les démarches pour obtenir l'interdiction du meeting de ce groupement le 21 juin à la Mutualité ; il est maintenu, et ce sera une nuit d'émeute à Paris. Le M.R.A.P. engage des poursuites contre l'organe d'« Ordre nouveau » (le procès a eu lieu ce 26 janvier). De même, il se constituera partie civile, en septembre, contre *Minute* et *le Méridional* après les événements de Marseille.

Pour riposter aux « ratonnades » de Grasse, au meurtre d'un travailleur Portugais à Ivry, le M.R.A.P. organise sur place des meetings retentissants. Comme il riposte sur place à Marseille quand les éléments racistes se déchaînent, en août-septembre, après l'assassinat d'un chauffeur d'autobus par un déséquilibré algérien, ou encore après l'attentat contre le consulat d'Algérie, en décembre.

Une grande campagne est menée dans toute la France pour le châtiement des criminels qui ont fait des dizaines de victimes en quelques mois : meetings, pétitions, délégations... Les syndicats, les partis de gauche, les Eglises, des organisations diverses mobilisent l'opinion. Le 25 septembre a lieu une Journée nationale contre le racisme, dont l'un des principaux mots d'ordre est l'application de la loi du 1^{er} juillet 1972, élaborée par le M.R.A.P. et votée grâce à son action.

« Faire front » ayant succédé à « Ordre nouveau », le M.R.A.P. et d'autres organisations interviennent pour faire interdire ses manifestations, notamment le 19 décembre à Paris.

Bref bilan d'une année

Contre la « circulaire Fontanet »

Dès le début de l'année, le M.R.A.P. demande l'abrogation des « circulaires Fontanet-Marcellin » qui tendent à aggraver la situation des travailleurs immigrés. Il apporte un soutien actif aux grèves de la faim d'immigrés réclamant la régularisation de leur situation. Dans de nombreuses villes de France, nos comités locaux sont engagés dans cette bataille : Bordeaux, Montpellier, Roubaix, Toulon, Marseille, Perpignan, Nice, Nevers...

Malgré quelques aménagements, les circulaires demeurent avec leur nocivité. Le M.R.A.P. a présenté un plan en dix points pour une politique cohérente et humaine de l'immigration, auquel diverses organisations se sont associées lors d'un débat, le 19 mai.

Echec aux discriminations...

En application de la loi du 1^{er} juillet 1972, le M.R.A.P. a engagé plusieurs procédures pour la défense d'immigrés victimes de discriminations.

La plus importante concerne les offres d'emploi. A la fin de 1972, le M.R.A.P. avait obtenu que cessent les pratiques discriminatoires à l'Agence nationale pour l'emploi. En mars 1973, il dépose une plainte signalant plusieurs centaines d'annonces de même nature dans trois quotidiens parisiens. Une nouvelle plainte dans le même sens, complétant la précédente, a été déposée récemment.

Le 21 mars

La Journée internationale contre la discrimination raciale a été marquée par trois initiatives du M.R.A.P. : la parution et la diffusion très large d'un numéro spécial de *Droit et Liberté* : « Ce monde que l'on dit tiers » ; l'attribution du Prix de la Fraternité à Alain Spiraux, pour son livre *Jeanne d'Arc et l'enfant juif* ; l'envoi à tous les députés, nouvellement élus, d'un dossier sur l'Afrique du Sud et d'une lettre leur demandant de se prononcer contre l'aide militaire et économique de la France au régime d'apartheid.

Par ailleurs, de très nombreux débats, projections, conférences, expositions ont été organisés à travers la France, pour cette journée, avec le concours du M.R.A.P.

Peu après, se déroulaient à Paris, sous l'égide du M.R.A.P. les Journées internationales du Film Antiraciste (29 mars-11 avril).

Les Six de Prétoria

Six antiracistes, noirs et blancs étaient jugés depuis le 19 mars à Prétoria ; contre ce procès tendancieux, visant à appliquer les lois répressives de l'apartheid, le M.R.A.P. a mené une campagne de plusieurs mois : une pétition a été signée par de nombreuses personnalités, une manifestation s'est déroulée le 28 mai devant l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris, une conférence de presse a eu lieu le 1^{er} juin, avec la participation du professeur Alfred Kastler, prix Nobel, de Pierre Paraf et de Mme Moumbaris, épouse de l'un des accusés.

Le 20 juin, des peines de 5, 12 et 15 ans de prison étaient prononcées. La lutte continue pour la libération de ces militants antiracistes.

La famine au Sahel

Soulignant que les gouvernements avaient le devoir d'agir en priorité pour combattre la famine en Afrique, le M.R.A.P. a entrepris une campagne d'information et de solidarité. Le numéros dossier de *Droit et Liberté*, en juin, a connu une diffusion étendue. Grâce à la collecte organisée, notre Mouvement a pu effectuer des envois ponctuels « en direct » dans plusieurs villages : 3 tonnes de riz à Tilogne et Goumal (Sénégal), 6 tonnes de mil en Mauritanie ; il contribue, avec l'Union générale des travailleurs sénégalais en France à l'achat de matériel pour le forage de puits.

Mais la menace n'a pas cessé, et plus que jamais, il convient d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir une action répondant à l'ampleur des besoins.

Pour la paix

C'est au début de cette année qu'ont été conclus les accords — incomplètement appliqués — pour la paix au Viêt-nam. Marquant sa solidarité avec les victimes des bombardements américains, le congrès du M.R.A.P. avait collecté sur place une somme de 3 000 F. →

Résultat du tirage des bons de soutien 1973

- **UNE SEMAINE AUX ANTILLES** : 051 008.
- **15 JOURS EN ROUMANIE** : 078 504.
- **UN VOYAGE PARIS/DAKAR/PARIS** : 100 159.
- **UNE SEMAINE AUX SPORTS D'HIVER** (pour 2) : 112 031.
- **UN WEEK-END A LONDRES** : 145 623.
- **UNE CHAÎNE HI-FI** : 112 249.

Une cafetière « SEB » 18 tasses : 130 065. — Un appareil photo : 119 534. — Un transistor : 079 111 - 096 438 - 102 739. — Un sèche-cheveux électrique : 125 338.

Parfum Glamour : 068 740 - 140 643. — Eau de cologne Glamour : 053 785 - 060 849 - 068 625 - 07000 - 072 809 - 079 146 - 080 405 - 084 705 - 092 574 - 099669 - 100 600 - 103 684 - 107 139 - 114 532 - 118 919 - 125 181 - 129 669 - 130 800 - 131 483 - 132 705 - 142 840 - 149 231.

Une bouteille de Ricard : 066 403. — Une bouteille liqueur « fraise des bois » : 052 683. — Une bouteille de vin : 108 089 - 090 216 - 079 875. — Une bouteille de mousses : 102 912 - 112 709 - 121 526. — Flask Ricard : 050 868 - 087 178 - 096 158 - 106 869 - 124 009 - 134 700. — Flask Anisette : 050 227 - 082 398 - 104 401 - 112 820 - 117 653.

Porte-torchons : 096 151 - 128 471 - 130 962 - 137 539. — Ceintures : 053 372 - 066 126 - 071 591 - 072 520 - 075 419 - 078524 - 099 432 - 104 687 - 112 002 - 112 047 - 112 221 - 116 130 - 125 943 - 126 035 - 129 977 - 140 552 - 147 808 - 148 060. — Une série boîtes épices : 059 589.

Stylos plume : 130 013 - 139 346. — 142 238. — Porte-monnaie cuir : 120 477. — Porte-monnaie tapisserie : 119 076. — 3 bols chinois : 062 297 - 092 069. — Corbeille Viêt-nam : 134 660. — 3 bols blancs : 141 457. — 1 glace : 119 325. — 1 lampe : 099 294. — Coquetiers : 073 844. — Bocal décoration : 081 325. — Boîtes gigogne : 053 188 - 057 470. — Un grand vase d'angle : 132 378. — Un petit vase d'angle : 099 622 - 108 996 - 137 461. — Bougie couleur : 137 469. — Un saladier : 100 471. — Une glace face à main : 084 207. — Couvert à salade : 073 897. — Thièrre : 126 586. — Service à découper : 079 443. — Boîte de poudre : 066 915 - 112 730 - 121 885. — Petit mixer à pile : 125 684. — Givreur verres : 057 109.

Un disque 33 tours : 056 952 - 060 633 - 068 195 - 070 642 - 071 253 - 072 150 - 076 785 - 078 840 - 082 320 - 082 773 - 083 119 - 083 767 - 095 021 - 099 109 - 103 188 - 106 529 - 124 493 - 124 969 - 125 687 - 129 269 - 129 387 - 130 613 - 134 904 - 135 700 - 139 847 - 142 232 - 142 287 - 147 621.

Un disque 45 tours : 050 886 - 052 166 - 052 170 - 052 322 - 053 043 - 053 145 - 053 248 - 059 676 - 059 865 - 060 339 - 061 549 - 062 146 - 066 404 - 068 369 - 068 384 - 068 829 - 069 478 - 069 761 - 070 349 - 071 519 - 072 371 - 073 601 - 075 126 - 076 194 - 079 389 - 081 069 - 082 098 - 086 540 - 090 187 - 090 318 - 096 811 - 096 928 - 096 930 - 099 926 - 100 220 - 101 667 - 102 529 - 103 183 - 103 581 - 104 723 - 105 912 - 106 766 - 106 767 - 107 338 - 107 774 - 109 091 - 109 431 - 109 911 - 112 005 - 112 708 - 112 915 - 114 178 - 116 721 - 118 526 - 119 525 - 119 622 - 119 772 - 120 559 - 120 780 - 121 128 - 121 784 - 123 311 - 123 320 - 123 841 - 124 594 - 126 231 - 127 093 - 131 346 - 132 033 - 139 220 - 134 991 - 137 445 - 139 425 - 139 750 - 139 796 - 141 455 - 143 151 - 143 478 - 143 793 - 144 791 - 145 765 - 147 627 - 148 576 - 149 827.

Un livre : 054 182 - 055 430 - 057 654 - 057 848 - 060 788 - 062 953 - 063 361 - 068 328 - 068 370 - 071 307 - 071 882 - 072 435 - 072 952 - 074 987 - 076 192 - 076 788 - 081 140 - 082 776 - 083 344 - 092 249 - 09 594 - 093 485 - 094 204 - 094 756 - 095 370 - 097 859 - 09 755 - 099 026 - 099 293 - 099 422 - 100 574 - 100 675 - 103 610 - 105 757 - 107 566 - 108 621 - 108 828 - 109 535 - 110 923 - 112 951 - 115 086 - 117 720 - 115 638 - 118 263 - 119 074 - 119 540 - 120 215 - 121 237 - 122 614 - 122 755 - 122 776 - 123 339 - 125 135 - 125 690 - 126 761 - 129 058 - 129 959 - 130 615 - 131 342 - 131 493 - 132 037 - 132 375 - 132 521 - 135 421 - 135 691 - 136 127 - 136 356 - 137 897 - 140 718 - 141 394 - 143 154 - 143 474 - 145 020 - 145 282 - 147 012 - 148 877.

● Un abonnement d'un an à « Droit et Liberté » pour les bons dont les numéros se terminent par 42.

NOTRE CARNET

Pierre Paraf : deux prix littéraires et une décoration

Pierre Paraf, président du M.R.A.P., vient de se voir attribuer deux prix littéraires en quelques semaines : le prix Castille, de la Société des Gens de lettres pour son livre « Les grandes contestations » (Editions Payot), et le prix Jean Macé décerné par la Ligue française de l'enseignement, pour « L'Homme de toutes les couleurs » (Editions La Farandole).

En même temps que Pierre Paraf, le jury de ce dernier prix a couronné Par ailleurs, Pierre Paraf a été décoré de la médaille de 1^{re} classe de l'Ordre de Cyrille et Méthode, la plus haute distinction attribuée par le Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie. La décoration lui a été remise par l'ambassadeur de Bulgarie à Paris, M. Boudinov.

A l'occasion de ces divers témoignages de l'admiration et du respect que suscitent l'œuvre et l'action de notre président, nous lui exprimons nos chaleureuses félicitations.

Jacques Madaule Grand Prix national des Lettres

Le Grand Prix national des lettres 1973 a été décerné à notre ami Jacques Madaule, auteur d'une trentaine d'ouvrages d'analyse littéraire, d'histoire et de réflexion philosophique.

Jacques Madaule a publié des essais sur Paul Claudel, Dante, Dostoïevski, Barrès, Teilhard de Chardin, Elsa Triolet, ainsi qu'une Histoire de France, et des livres consacrés à des problèmes de notre temps : « Les Chrétiens dans la Cité », « Les Juifs dans le monde actuel ». Récemment sont parus de lui deux livres autobiographiques : « L'Interlocuteur » et « L'Absent ».

Chrétien, homme de gauche, combattant actif de la paix, président de l'Amitié judéo-chrétienne, Jacques Madaule apporte fréquemment au M.R.A.P. le soutien du prestige et du respect que lui valent son œuvre et son incessante participation à la défense de toutes les causes humaines.

Nous nous réjouissons de la haute distinction qui vient consacrer ses mérites et lui exprimons nos cordiales félicitations.

vos mariage c'est
PRONUPTIA
18 rue du Faubourg-Montmartre, Paris 9^e
tél. 770.23.79
et principales villes de France
300 modèles de 189 à 2500 F



catalogue contre 1,50F en timbres

NOS DEUILS

Cécile Cerf

C'est avec une vive douleur que nous avons appris le décès, à l'âge de 57 ans, de notre amie Cécile CERF, qui fut la première administratrice de « Droit & Liberté ».

Militante du mouvement progressiste juif, Cécile Cerf fut, sous l'occupation, une combattante héroïque de la Résistance parmi les immigrés. Tous ceux qui ont eu le privilège de la connaître et de collaborer avec elle ont apprécié son dynamisme en même temps que sa modestie et son dévouement, ainsi que sa grande culture. On lui doit un grand nombre de traductions en français d'œuvres de la littérature yiddish, et des articles s'y rapportant.

A ses obsèques, Roger Maria, membre du Bureau national du M.R.A.P., a évoqué avec émotion la mémoire de Cécile Cerf; Albert Lévy, secrétaire général, et Alexandre Clul-Kozlowski ont exprimé à son mari, à sa fille les condoléances fraternelles de notre Mouvement.

Nous avons appris avec beaucoup de peine la mort de notre ami Jean DELACOMPTÉE, de Sartrouville, à l'âge de 57 ans. A son épouse, militante active du M.R.A.P., à sa famille, nous exprimons notre totale sympathie.

Préoccupé par la situation au Proche-Orient, le M.R.A.P. était représenté à la Conférence internationale pour la justice et la paix, qui s'est tenue à Bologne les 11, 12 et 13 mai.

Lors de la guerre d'octobre, il a lancé un appel « pour une vraie paix, contre tout racisme », qui a recueilli les signatures de 150 personnalités de tendances diverses, et qui sera soumis aux négociateurs de Genève.

Les Editions Droit et Liberté

Après son premier livre, *La Santé des migrants*, paru en 1972, le M.R.A.P. s'est engagé résolument dans la production et la diffusion de livres antiracistes, à travers la société d'édition de *Droit et*

Liberté. Ont paru successivement : une étude; *Le logement des migrants*, un roman : *Un drame à Bordj Hindel*, de Claude Labarraque Reyssac; une émouvante évocation de la situation des juifs sous l'Occupation : *Une famille comme les autres*, lettres réunies et présentées par Denise Baumann. En ce début de janvier, vient de paraître *Une école chez les Tziganes*, de Jean-Claude Sangan.

**

... Et nous ne pouvons citer les innombrables démarches, interventions et prises de position du M.R.A.P. pour la défense individuelle et collective des travailleurs immigrés, de toutes les victimes du racisme; l'activité permanente de sa Com-

mission juridique; les centaines d'assemblées d'information, de soirées culturelles, de débats dans les établissements scolaires et les Maisons de jeunes, la participation aux initiatives du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.) et à des manifestations communes avec d'autres organisations (Viêt-nam, Afrique australe, logement des immigrés, etc.).

Ce bilan impressionnant reflète l'effort de centaines, de milliers de militants et d'adhérents, de dizaines de comités locaux, le soutien de la presse, la sympathie active de dizaines de milliers d'antiracistes. Mais pour vaincre la lèpre raciste, il faut plus encore. 1974 exige la continuation et le renforcement de notre action.

M.R.A.P.

AU FIL...

Le comité du M.R.A.P. de Saint-Denis et le comité local du Mouvement de la Paix ont adopté un appel commun en faveur de la paix au Proche-Orient et l'ont adressé à de nombreuses personnalités et organisations de la ville.

A Marseille, Serge Kriwkoski, président du comité départemental du M.R.A.P. et membre du Bureau National, traitera du thème « Les jeunes et le racisme » au colloque sur « Le pays provençal » organisé du 16 au 24 février par les Amis de l'Instruction Laïque.

Pierre Paraf, président du M.R.A.P., a dédié ses livres à la vente qui a eu lieu le 1^{er} décembre à la salle des fêtes de Trappes (Yvelines), sur l'initiative du Service Culturel municipal et de 18 associations.

Un débat sur le racisme a eu lieu, avec le concours du comité local du M.R.A.P., à la Maison des jeunes de la Macense, à Tourcoing.

La Commission des Jeunes du M.R.A.P. s'est associée à l'appel lancé par seize organisations pour la défense de l'Université de Vincennes.

Albert Lévy, Secrétaire Général du M.R.A.P., a participé, le 2 décembre, à un débat sur l'immigration et le racisme organisé par la revue « Croissance des jeunes nations ». Sally N'Dongo, secrétaire général, avait pris part, la veille, à une table ronde sur la situation des immigrés.

Des débats sur le racisme ont été animés ces dernières semaines par George-Laure Pau, membre du Bureau National du M.R.A.P. à Garges-lès-Gonesse; par Sally N'Dongo dans un C.E.T. de Paris (20^e); par M^{re} René Blum à Strasbourg; par Lucky Thiphaine, secrétaire national du M.R.A.P., à Aulnay-sous-Bois.

Des projections de films ont eu lieu avec le concours du M.R.A.P. : « Derrière la fenêtre », à Arcueil; « Si Moh pas de chance » à Châtillon-sous-Bagneux.

Le comité du M.R.A.P. du 17^e arrondissement, à Paris, et l'A.S.T.I. ont organisé une soirée, le 14 décembre, avec projection de « Mon village » et « Derrière la fenêtre ».

DES JOURS

mode enfantine

RAINETT



Bon pour un catalogue en couleurs à retourner à RAINETT B.P. 233 75063 Paris Cedex 02

Je désire recevoir gratuitement le catalogue et la liste des dépositaires Rainett.

M. _____